

# Traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément au n° 83S de **traits urbains**, le magazine opérationnel des acteurs de développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément).

## TERRITOIRES NO(s) LIMIT(es)



### PORTRAITS

**Juliette Duszynski,**  
urbaniste, avec vue sur le port

**Jean-René Etchegaray,**  
droit dans l'urba



28

ÉTÉ 2016



La 37<sup>e</sup> Rencontre sera accueillie au Pays Basque et en Béarn, à Bayonne et Pau, par l'Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées et s'inscrira cette année sur la vaste toile de fond de la réforme territoriale. Le bouleversement des périmètres institutionnels, notamment intercommunaux et régionaux, appelle un aggiornamento

pour éclairer les enjeux des nouveaux systèmes territoriaux, pour mettre en œuvre les projets et politiques publiques dans des cadres élargis. Le réseau des agences a choisi, pour cette Rencontre, d'aborder les enjeux de la mutation des limites : mutation vue sous l'angle des nouveaux périmètres territoriaux qui doivent se réinventer, mais aussi vue sous l'angle des interfaces nouvelles qui doivent être créées entre institutions et avec l'ensemble des acteurs de la société. Les modes de gouvernement changent, les modes de gouvernance aussi, dans un contexte où les valeurs de notre société sont profondément réinterrogées : sobriété pour répondre aux enjeux de transition écologique, contraintes financières et émergence de nouveaux modèles économiques qui bousculent autant la sphère de l'action publique que privée et les pratiques de nos concitoyens, et qui nous invitent à innover. Les territoires français bougent, les agences d'urbanisme bougent aussi. Aujourd'hui les réseaux d'agences se structurent pour apporter une ingénierie aux métropoles et communautés, notamment par la prospective, la planification et l'appui aux projets et politiques publiques, mais aussi aux nouvelles régions, notamment par la contribution à l'observation et aux nouveaux schémas régionaux et politiques régionales dans une approche territorialisée. Dans une période de recherche d'efficacité de moyens, les valeurs et les méthodes des agences d'urbanisme sont d'actualité : partenariat, mutualisation, dialogue entre différents niveaux de collectivités, articulation des échelles, animation territoriale...

Le réseau des agences d'urbanisme évolue pour accompagner une nouvelle étape de décentralisation et souhaite aujourd'hui prendre toute sa place dans la construction de cette nouvelle donne territoriale.

**Jean Rottner, Président de la FNAU, Maire de Mulhouse**

## Traits d'agences

ÉTÉ 2016

BRÈVES D'AGENCES

3

DOSSIER

8

TERRITOIRES NO(s) LIMIT(es)

- ▶ Séminaire préparatoire 9
- ▶ Nouveaux territoires et périmètres de projets 11
- ▶ « Voir Grand à Reims », en route pour l'intercommunalité grand format 11
- ▶ Béthune : Les territoires XXL 12
- ▶ Amiens : Les SCoT et PLUi en taille XXL peuvent-ils relooker la gouvernance territoriale ? 13
- ▶ Atlantique-Pyrénées : Une agence d'urbanisme qui sort des limites 14
- ▶ Le Havre-Rouen-Paris : Réinventer la Seine 15
- ▶ La concertation au service de la réorganisation institutionnelle du Pays de Saint-Omer 16
- ▶ Auvergne-Rhône-Alpes : les agences d'urbanisme prennent de la hauteur 16
- ▶ PACA : Un partenariat entre réseau des agences et Région 17
- ▶ La Gouvernance des territoires et la frontière comme interface - une invitation à co-construire 18
- ▶ Brest : Expérimentation d'un contrat de réciprocité ville-campagne 18
- ▶ Lyon : Les territoires d'interface révélateurs de la cohérence territoriale 19
- ▶ Brest : Coopérations territoriales : quels enjeux et quelles pratiques ? 20
- ▶ Quelle stratégie mobiliser pour instaurer un dialogue « eau et territoire » ? 21
- ▶ Bordeaux : Rocade 2050 : imaginer la rocade comme objet métropolitain et support de projets 22
- ▶ Dunkerque, un espace transfrontalier 23
- ▶ Les nouvelles limites, une invitation pour faire autrement ? 24
- ▶ Marcher et naviguer pour faire bouger les lignes 24
- ▶ Béthune : Numérique et planification 25
- ▶ Sud-Bourgogne : Un atelier pédagogique sur le paysage et l'énergie en territoire viticole 25

PORTRAITS

- ▶ Juliette Duszynski 28
- ▶ Jean-René Etchegaray 27

**TRAITS D'AGENCES** actualité des agences d'urbanisme, supplément au numéro 835 de Traits urbains, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément) - Editeur : Innovapresse - 5 rue Saulnier - 75009 Paris - Tél. : 0148240897 - Fax : 0142470076 - www.innovapresse.com - RCS Paris B 329255566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0218 T 87608 - Directeur de la publication : Gaël Chervet - Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0)1 45493250 - www.fnau.org - Comité éditorial : Brigitte Bariol-Mathais (FNAU), Alain Franck (AUDAP), Florence Gall (FNAU), Marianne Malez (FNAU), Marie-Christine Vatov (Groupe Innovapresse). Contributeurs : Viviane Begoc (AURM), Aurélien Biscout (AGAPE), Christophe Bredel (AGAPE), Geneviève Bretagne (aua/T), Sylvie Bugueret (aua/t), Emilie Cam (AUSB), Damien Caudron (UrbaLyon), Pascal Chevallot (AGURAM), Sophiane Demarçq (AGUR), Louis-Laurent Dupont (AGAM), Imane Fedaili (OLV), Antonia Garcia-Lancesseur (AUDAP), Stéphane Godefroy (AGAPE), Patricia Gout (AGURAM), Jérôme Grange (ADUGA), Benjamin Grebot (ADEUPa), Francis Hess (ADUAN), Xavier Laurent (UrbaLyon), Boris Menguy (AURH), Christophe Molin (AUDSO), Pascale Montefiore (AGUR), Emilie Moreau (Apu), Laure Paccou (AGUR), David Picot (Groupe Innovapresse), Anne Pons (ADEUS), Manuel Pruvost-Bouvattier (IAU IdF), Sophie Puron (AUDC), Emmanuelle Quiniou (aura), Sébastien Rolland (UrbaLyon), Olivier Schampion (ATU), Julien Schmitz (AGAPE), Pascal Taton (ADUAN), Frédéric Toupin (aua/T), Pierre Tridon (AUDRR), Emmanuelle Valette (FNAU), Pascal Van Acker (AULA), Antoine Verduy (AUDSO). - Conception graphique : Laëtitia Loas-Orsel - Directeur artistique : Maxime Buot - Maquette : Maxime Buot - Abonnement annuel à Traits urbains : 99 € TTC (7 numéros) - 15 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1 % - Renseignements et abonnement : abonnement@innovapresse.com - Imprimeur : Graphiste Imprimeur - Dépôt légal : à parution. En couverture : © Michel Séméniak.

## FNAU

## Les agences d'urbanisme en réseaux

Les agences d'urbanisme sont depuis toujours les fers de lance de l'interterritorialité. Pour s'adapter aux enjeux spécifiques des grands territoires et leur offrir une ingénierie adaptée, elles se sont structurées depuis plusieurs années en réseaux. Les démarches d'interterritorialité, comme les pôles métropolitains ou des projets spécifiques sont souvent à l'origine de la structuration d'un certain nombre de ces réseaux d'agences. Dans le contexte de définition des nouveaux périmètres régionaux, les agences d'urbanisme ont poursuivi cette structuration en réseau pour mieux répondre aux enjeux et aux nouvelles compétences des Régions. Ainsi le réseau rhônalpin Urba3 qui rassemblait les agences de Grenoble, Lyon et St-Étienne est devenu Urba4 en intégrant Clermont-Ferrand. Les agences du Grand Est se sont organisées pour produire un premier atlas de leur nouvelle région, les agences des Hauts de France et de Normandie accentuent leur partenariat au sein des nouvelles régions. Celles dont le périmètre n'a pas évolué ne sont pas en reste, avec le conformement des réseaux d'agences existants et le développement de programmes d'études de la région (PACA ou Bretagne). ■

## Réseaux d'agences d'urbanisme dans les nouvelles régions en 2016



## GRAND EST

## 7 agences en réseau pour une grande région

Préparer les projets de territoires, participer à la définition des politiques publiques d'aménagement, suivre les évolutions urbaines, coproduire les savoirs territoriaux et contribuer à diffuser l'innovation : les agences d'urbanisme constituent une ingénierie publique partenariale, pour les collectivités territoriales, l'Etat et les acteurs de l'aménagement.

Déjà partenaires au sein de la FNAU, les agences d'urbanisme d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont toujours travaillé en réseau. Parfois de manière privilégiée au sein de leur région, mais depuis toujours au-delà des « frontières » régionales. C'est donc très naturellement que les sept agences ont décidé de renforcer leur réseau face à des partenaires devenus communs. Les directeurs se sont réunis en séminaire à l'agence d'urbanisme de Metz pour organiser leur collaboration et mobiliser leurs équipes sur les enjeux dans la nouvelle région Grand Est.

ADEUS, ADUAN, AGAPE, AGURAM, AUDC, AUDRR, AURM... ces sigles habillent une force de frappe : environ 180 collaborateurs, pour la plupart experts de haut niveau dans des thématiques aussi diverses que la planification, l'habitat, la mobilité, l'économie, la prospective territoriale, l'observation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ces agences conventionnent avec plus de 250 partenaires financiers (villes, agglomérations, SCoT, pôles métropolitains ainsi que départements, région, Etat...) couvre 3 millions d'habitants, et sont fortes d'un partenariat emblématique. Le jeudi 10 mars, cette « task force » a défini une stratégie partagée au service des élus qui la conduisent, destinée à valoriser les compétences disponibles au sein de leurs équipes pluridisciplinaires, auprès des acteurs du développement et de l'aménagement du territoire en Grand Est. ■

**LORRAINE**  
**Le portail Dat'agences prend son envol**



La donnée, le nouvel « or noir » du XXI<sup>e</sup> siècle, irrigue fortement les métiers des agences d'urbanisme, tant dans sa profusion que dans ses vocables (data, open data, big data, DataViz...). Afin de faciliter son accessibilité et sa lisibilité, les agences de Lorraine ont développé le portail Dat'agences, projet emblématique de leur coopération en réseau. À travers Dat'agences, les agences de Nancy (ADUAN), Longwy (AGAPE) et Metz (AGURAM), mettent directement à disposition de leurs membres des tableaux de bord web interactifs, des rapports thématiques (foncier, économie) ou multithématiques et des bases de données détaillées. Grâce à ces nouveaux outils, elles mettent en cohérence les canaux de distribution du savoir-faire multi-compétences des agences.

L'Insee, le ministère de l'Environnement ou la Caisse nationale des Urssaf comptent parmi les sources du nouvel entrepôt de données, fondé sur des données ouvertes en open data. Grâce à ce socle, constitué à l'échelle du territoire national jusqu'à la maille communale, voire infracommunale pour les données Insee, Dat'Agences permet des croisements et des analyses multiscalaires et multithématiques très puissantes. C'est un pas de plus vers la transformation digitale des métiers, des services et des produits conçus par les agences, par de nouveaux usages fondés sur des technologies Open Source : les agences transposent le travail collaboratif, de façon transversale, pour et avec leurs membres, grâce à la mise en cohérence de modèles et méthodes. ■

**LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRÉNÉES**  
**3 agences en réseau au service de la nouvelle Région**

Dans le cadre de la réforme territoriale, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné pour former une seule Région au 1er janvier 2016.

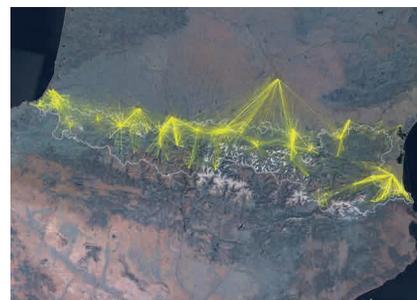
Pour anticiper l'élaboration du SRADDET par le Conseil Régional, les agences de Toulouse, Nîmes-Alès et Perpignan se sont saisies du sujet pour mettre en commun leur connaissance du territoire, leur savoir-faire et proposer une contribution collective dans la réflexion préalable à la définition d'une stratégie régionale d'aménagement.

Ce travail est le fruit d'une démarche de prospective territoriale structurée autour de six thématiques :

géomorphologie et démographie ; espaces naturels et biodiversité ; armature territoriale, métropoles et systèmes urbains ; mobilités et déplacements ; espaces ruraux et lien urbain - rural ; coopération avec les territoires voisins.

Il s'agit aussi de présenter une lecture croisée des deux SRADDET identifiant les points de convergence, les spécificités et mettant en évidence les enjeux pour l'élaboration du SRADDET.

Cette contribution des trois agences s'appuie sur des données issues de leurs observatoires et comprend plusieurs cartes analytiques qui posent les bases d'un travail de planification territoriale et constituent autant d'outils d'aide à la décision pour accompagner les politiques régionales à venir. ■

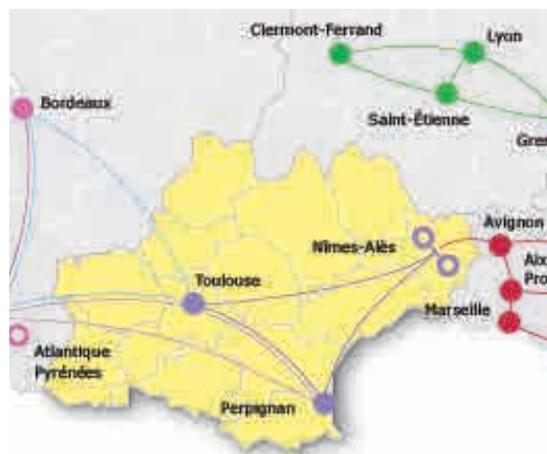


© AUA/T

**PYRÉNÉES**  
**3 agences en réseau pour le plan mobilité des Pyrénées**

Le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Pyrénées a mandaté les trois agences d'urbanisme « péri-pyrénéennes » pour réaliser un diagnostic prospectif sur la question des pratiques de mobilité dans le massif pyrénéen. Ce travail s'inscrit dans la révision du schéma interrégional du Massif, approuvé en 2013, et constitue un complément indispensable aux actions pour dynamiser la vie économique des Pyrénées et promouvoir une évolution vers la transition énergétique et la mobilité durable. Les agences d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), Région Catalane (AURCA) et Toulouse aire métropolitaine (aua/T) ont engagé l'élaboration d'un état des lieux de l'accessibilité et des mobilités locales. La démarche participative interpelle les différentes collectivités et autorités organisatrices de transport concernées, tant dans la mise à disposition de données que dans l'identification de problématiques spécifiques.

Le sujet est rassembleur et semble partagé ; preuve en est une forte affluence lors d'un premier comité technique tenu le 3 février qui a rassemblé, autour du Commissariat de Massif et des agences, les deux Régions, les 6 départements, les services de l'Etat régionaux et départementaux, l'ADEME, et des organisations locales. La restitution des travaux est prévue sous forme de trois ateliers, un pour chacun des secteurs : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées / Haute-Garonne, Ariège / Aude, Pyrénées-Orientales. ■



**AMIENS**

**Enquête sur les modes de vie des étudiants amiénois**

L'agence d'urbanisme d'Amiens a réalisé une grande enquête sur les modes de vie des étudiants amiénois. Il s'agit d'une première à Amiens. Le partenariat noué avec l'ensemble des formations supérieures (y compris avec le rectorat pour les classes préparatoires), a permis de toucher l'ensemble des étudiants. Un travail de communication ambitieux (affiches, flyers distribués à de nombreuses reprises, réseaux sociaux, QR code, relances par courriels) et la mise en forme de l'enquête pour un accès sur smartphone ont permis d'avoir un taux très significatif de réponses complètes : 12,5 % des 28 000 étudiants (3 370 personnes). La structure de cette enquête a été préparée en coordination avec l'agence de Marseille, qui a une expérience antérieure, et en concordance avec l'Observatoire national de la vie étudiante, afin de pouvoir procéder à des comparaisons sur de nombreux sujets. Cette meilleure connaissance des modes de vie a été proposée par l'ADUGA dans ses programmes de travail 2015 et 2016 au regard de l'importance démographique des étudiants dans cette agglomération de 170 000 habitants, mais aussi afin d'aider la collectivité locale à mieux préparer l'ouverture, du nouveau pôle universitaire de la Citadelle, en janvier 2017. Cette implantation dans un vaste ouvrage militaire classé monument historique, et restructuré par un extraordinaire projet de Renzo Piano, constituera le point d'orgue de la démarche de développement universitaire en centre-ville, entamée voici 25 ans. ■



**LORRAINE-NORD**

**Une Trame Verte et Bleue locale**

Les enjeux environnementaux restaient un champ à explorer sur le territoire de l'AGAPE. Lancé en 2014, le projet de Trame Verte et Bleue (TVB) locale réunit une quinzaine de partenaires impliqués sur les enjeux de biodiversité. Au-delà des dispositifs réglementaires traduisibles dans les PLU(i), ce projet crée un espace de dialogue entre tous les acteurs institutionnels et locaux de la biodiversité. L'originalité du projet réside aussi dans son ambition d'élargir ce partenariat à tous les acteurs locaux (syndicats, associations, EPCI). « Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, d'aménagement qui va plus loin que la biodiversité et touche au cadre de vie global » (Lionel Boudart, élu référent). La fin d'année 2016 sera consacrée à la rencontre des acteurs locaux. ■

**BREST**

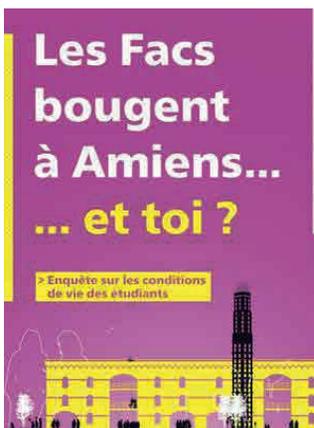
**Quelle Bretagne en 2040 ?**



© ADEUPa

Stéphane Cordobes, du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), a rappelé qu'une telle ambition suppose des mécanismes de régulation et redistribution qui sont loin d'être plébiscités. Romain Pasquier, de Sciences Po Rennes, a souligné que l'enjeu n'est pas tant d'assurer l'égalité des territoires que de donner à chacun les moyens de construire sa stratégie de développement. Un avant-goût des débats à venir lors de l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)... ■

→ <http://adeupa-brest.fr/nos-publications/quelle-bretagne-2040-actes-3eme-rencontre-avenir-ville-bretagne>



© ADUGA

© AGAPE

# Le patrimoine : un projet territorial

[ Par **Arnaud de Lajartre**, maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers, animateur des tables rondes du colloque Patrimoine territorial en projet ]

**Le patrimoine comme projet territorial a réuni 150 personnes, le 4 mai, au Palais de Chaillot, autour d'échanges entre élus et experts, et d'exemples concrets de projets patrimoniaux issus principalement des travaux des agences d'urbanisme.**

Deux tables rondes ont permis d'aborder les interactions multidimensionnelles entre patrimoine et projet territorial, en particulier dans une dimension d'appropriation citoyenne ; notamment autour de la diversité des outils pour passer de la simple protection à la mise en projet, et donc pour clarifier la répartition des rôles en matière de portage politique du projet patrimonial. Il s'agit là du point essentiel.

Les temps ont en effet profondément changé depuis les lois de 1913 (Monuments historiques) ou de 1930 (sites) : décentralisation de l'organisation administrative du territoire, démocratisation des procédures et crise budgétaire métamorphosent la gouvernance patrimoniale. Si l'Etat, qui a structuré la protection des patrimoines culturels et naturels tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, doit garder un rôle stratégique dans l'identification d'un certain niveau de patrimoine, il ne peut plus – et il ne veut plus – poursuivre cette mission de manière monopolistique et descendante. La décentralisation franchit aujourd'hui son acte III avec les lois MAPTAM, ALUR ou NOTRe, et multiplie les rôles des collectivités locales non seulement dans la gestion des patrimoines, mais aussi dans leur identification. Ce qui fait patrimoine au niveau local ne l'est pas forcément au niveau national, et en sens inverse, les patrimoines reconnus par l'Etat ou par l'Unesco ne peuvent être simplement « parachutés » : ils nécessitent par principe une appropriation de leurs valeurs par les collectivités territoriales. Le patrimoine n'est pas – et ne peut pas être, au risque d'en mourir – une culture hors sol ! Or, par la planification urbaine, ce sont bien les collectivités qui gèrent les sols.

Cet enjeu de répartition des compétences pose alors celle des outils : quelle complémentarité organiser entre l'outil décentralisé par excellence qu'est le PLU et les instruments dédiés aux patri-

moins que sont les divers classements (sites, secteurs sauvegardés, et demain les « sites patrimoniaux protégés » issus de la dernière loi) ? Le discours unanimement porté par les acteurs est celui de la coopération institutionnelle, au travers le plus souvent de plans (réglementaires et/ou de gestion) négociés entre collectivité et Etat. Mais l'équilibre doit aussi être celui des moyens : le rôle de la fiscalité en secteurs protégés reste essentiel, comme l'est l'ingénierie patrimoniale. En la matière, l'Etat bénéficie d'une expertise historique, mais le partage de compétences implique que les collectivités se dotent des moyens humains pour assurer cette expertise patrimoniale. Or ces choix coûtent cher, surtout dans un contexte de raréfaction des ressources. Il semble pourtant essentiel d'avoir des professionnels sur le terrain des patrimoines, pour les expertiser et pour en accompagner la gestion, dans une logique de projet approprié par la population. Certaines collectivités n'hésitent pas à créer un guichet unique pour la gestion et l'accompagnement des autorisations en site classé pour aider les porteurs de constructions à les rendre compatibles avec les enjeux patrimoniaux du site, quitte à voir la collectivité compenser le surcoût généré par ces contraintes réglementaires. La réhabilitation de l'ancienne dynamiterie Nobel en site touristique est un autre exemple d'accompagnement mariant à la fois le passé industriel du site et la valeur naturelle : un travail fin avec les associations locales d'anciens ouvriers a permis d'y tisser l'avenir d'une mémoire. Parler des rapports entre patrimoine et population



© Marie-Marthe Fauvel

locale, c'est souvent parler de fierté et d'identité. Le besoin de médiation auprès de la société civile revient sans cesse dans les projets patrimoniaux. Le patrimoine est une richesse territoriale, non délocalisable, dont l'entretien incombe aux élus comme aux habitants ou aux associations, afin que tout le territoire profite des retombées économiques. Le développement d'un tourisme patrimonial pour des territoires délaissés ou le maintien d'un tourisme maîtrisé et qualitatif sont sources de bénéfices pour les collectivités, les habitants et les acteurs économiques. Encore faut-il que les élus soient volontaristes en la matière, à l'image de celles et ceux présents lors de ces tables rondes.

Cette journée a également été l'occasion de percevoir toute la richesse des échanges qui se tiennent dans le cadre du club FNAU « culture et patrimoine », qui a théorisé l'approche patrimoniale des agences d'urbanisme en quatre moments : connaître, reconnaître, mettre en projet, développer des outils de gestion. Cette méthodologie est présentée et illustrée dans l'ouvrage « Le patrimoine territorial en projet » paru en novembre 2015 dans la collection Points FNAU aux Éditions Alternatives/Gallimard ■

**ACTES DE LA 36<sup>E</sup> RENCONTRE**

FNAU

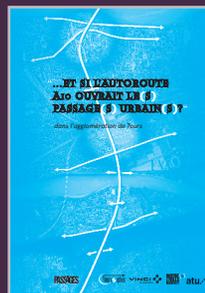


Les 19, 20 et 21 octobre 2015, l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise a organisé la 36<sup>e</sup> Rencontre sur le thème de « l'individu, créateur de ville ». Comme chaque année, la revue *Urbanisme* publie les actes de cette Rencontre nationale. Ateliers, visites et plénières sont retranscrits et illustrent la richesse des discussions et des réflexions sur ce sujet fondamental pour la construction des territoires. Un public varié et nombreux d'élus, techniciens des agences, chercheurs et d'associations, a débattu sur ce thème qui pousse à penser différemment la manière de développer la ville et les projets. Cette invite se poursuivra à l'occasion de la 37<sup>e</sup> Rencontre, à Pau-Bayonne, autour du thème Territoires No(s) Limit(es). ■

→ [www.fnau.org](http://www.fnau.org)

**ET SI L'AUTOROUTE A10 OUVRAIT LE(S) PASSAGE(S) URBAIN(S)**

Tours



L'autoroute A10, en cœur d'agglomération tourangelle, ménage de rares points de passages, certains à la limite du praticable. Pour réinvestir ces espaces, un concours international d'idées, organisé

par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours, avec l'Institut pour la ville en mouvement, a été financé par Vinci Autoroutes et Tour(s)plus. Le projet lauréat identifie des points névralgiques dont le traitement fin devrait enclencher un processus de transformation majeure sur, sous et aux abords de l'autoroute. Ces micro-interventions sont conçues comme des tapis urbains thématiques. Bientôt, un premier tapis devrait être aménagé, ouvrant le passage sous l'autoroute entre la ville résidentielle et l'autre rive productive. ■

**LE POSITIONNEMENT DE LA VALLÉE DE LA SEINE EN EUROPE**

Le Havre



L'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine présente les grands enjeux de positionnement de la vallée de la Seine dans l'Europe des transports. Dans

un contexte de flux mondialisés et de concurrence accrue entre les places portuaires, comment la vallée de la Seine et ses ports s'inscrivent-ils dans la géographie européenne des échanges de marchandises ? Dans quelle mesure Seine Gateway constitue une réponse adaptée pour massifier les flux de marchandises sur le territoire de la vallée de la Seine et élargir son hinterland ? De quelles infrastructures de transport dispose la vallée de la Seine et quelles opportunités s'offrent à elle pour faire face aux enjeux de développement ? ■

Disponible en téléchargement sur  
→ [www.aurh.fr/weastflows](http://www.aurh.fr/weastflows)

**POUR UNE APPROCHE GLOBALE DU FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

Toulouse

S'appuyant sur les structures paysagères du territoire,



une approche cartographique développée par l'aua/T propose de décrire et d'évaluer sa fonctionnalité écologique potentielle, dans l'objectif de faciliter l'appropriation et la déclinaison de la

trame verte et bleue localement. La méthodologie s'appuie sur le calcul d'indices éco-paysagers, avec une précision d'échelle communale. Il s'agit bien de fournir un outil d'aide à la décision et d'analyse reproductible et aisément mis à jour. ■

Plus d'infos sur le site de l'aua/T

→ <http://www.aula-toulouse.org/spip.php?article1267>

**LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ DANS LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS**

Lorraine-Nord



Suite à l'Enquête Déplacements Villes Moyennes, l'AGAPE a organisé en septembre 2015 une conférence sur « Les enjeux de la mobilité dans les territoires périurbains ». Elle vient

de publier les actes de cette conférence, au cours de laquelle les expériences présentées et les débats se sont articulés autour de trois thèmes : prise en compte des déplacements dans la planification et les projets d'aménagement, mise en œuvre des nouvelles mobilités, et systèmes de gouvernance pour faciliter la mobilité transfrontalière. ■

En savoir plus : → [www.audap.org](http://www.audap.org)

**TOUS TOURISTES !**

Atlantique et Pyrénées



Depuis deux siècles, le tourisme contribue au développement urbain et économique des territoires basque, béarnais et landais. Cette présence de longue date ferait presque oublier que l'attractivité

touristique n'est pas naturelle. Elle se construit par la mobilisation de nombreux acteurs et doit être traitée dans les projets de territoire. Cette nécessité est largement renforcée par les évolutions sociétales. Le basculement d'une société de consommation vers une société de loisirs rend caduques les frontières entre touristes et habitants. Les collectivités doivent répondre aux besoins d'une population présente toujours plus exigeante, en offrant équipements et services adéquats. Ce numéro des *Cahiers de l'AUDAP* revient sur ces changements. Elus et experts interviennent pour illustrer la prise en compte complexe du tourisme dans les projets de territoire. ■

→ [www.audiar.org](http://www.audiar.org)

# TERRITOIRES NO(s) LIMIT(es)

La 37<sup>e</sup> Rencontre des agences d'urbanisme se tiendra dans le département des Pyrénées-Atlantiques, entre Pays Basque, Béarn et sud des Landes, mais également en transfrontalier au Pays Basque espagnol, les 5, 6 et 7 octobre 2016. Accueillie par l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), présidée par Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne, elle sera l'occasion de trois journées de partage et de convivialité.

Au moment de cette Rencontre, nous serons dans un moment charnière de la création d'une nouvelle géographie institutionnelle, avec la mise en place de nouveaux périmètres d'intercommunalités, l'organisation de nouvelles grandes régions et des évolutions importantes dans l'organisation de l'ensemble des services de l'Etat et des structures publiques associées.

Ces évolutions de périmètres vont transformer les modalités d'interventions politiques et techniques de l'ensemble des institutions. Pour être intégratrices, elles devront être en capacité de construire collectivement de la cohérence et du projet, avec de nouveaux élus, de nouveaux modes de faire et de nouvelles compétences sur ces nouveaux territoires XXL. Mais il s'agira également d'être en dialogue et coopération avec les autres institutions. C'est dans ce contexte d'une reconfiguration majeure que les agences d'urbanisme vont réfléchir ensemble à cette question centrale de la nécessité de « faire avec l'autre » dans la construction de nouveaux grands territoires. Notamment autour des nouvelles modalités de mise en place des territoires, et la manière dont les agences d'urbanisme être amenées à y prendre toute leur part. Les agences ont une grande expérience de ce travail partenarial à travers leur contribution à la construction des politiques territoriales. La 37<sup>e</sup> Rencontre doit être un moment de valorisation de ce savoir-faire, de questionnement et d'ouverture vers de nouveaux acteurs. Les agences sont dans « l'inter » et entendent affirmer cette capacité de dialogue territorial technique et politique. Mais elles sont aussi dans la reconnaissance de l'altérité des relations entre partenaires pour faire avancer la réflexion.

En invitant tous nos partenaires actuels et futurs à participer, nous pouvons réaffirmer notre rôle auprès des collectivités dans un moment de mutation et de reconfiguration de leurs compétences. Cette mise en perspective de notre capacité à nous projeter doit s'effectuer dans une posture de questionnements permanents, afin de répondre au mieux aux attentes des territoires, en faisant évoluer nos modes de faire et en ouvrant de nouveaux champs.



Par **Alain Franck**, Directeur de l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP - Bayonne/Pau)



## SEMINAIRE PRÉPARATOIRE

# La limite comme périmètre, interface et contrainte

[ Par **Martin Vanier**, Professeur de géographie et aménagement, Coopérative conseil Acadie ]

La reconfiguration majeure des contours et des compétences des différentes strates de l'action publique territoriale, telle qu'elle résulte des lois de 2014-2015 en la matière (MAPTAM, Nouvelles Régions, NOTRe, mais aussi ALUR et Transition énergétique) a tout fait bouger, c'était son but. Et quand le paysage de l'action publique territoriale change, le rôle et le métier des agences d'urbanisme changent aussi.

Dans quel sens, pour quelles fonctions nouvelles, moyennant quelles mutations d'organisation, avec quels partenariats et vers quels nouveaux horizons ? Pour répondre à ces questions qui sont les leurs, les agences d'urbanisme ont choisi, à l'occasion de leur prochaine rencontre nationale (Biarritz, du 5 au 7 octobre 2016), de poser à nouveau la question des limites, mais en donnant à ce terme classique son extension maximale. C'est du séminaire préparatoire à ces rencontres, le 10 mai dernier, qui a réuni une trentaine de participants (directeurs d'agences et partenaires), dont il est rendu compte ici. La limite, les urbanistes la connaissent bien et la nomment, selon les contextes, ses fonctions et ses valeurs, front, séparation, ligne d'appui, clôture, rupture, couture, zonage, contact, articulation, passage, etc. C'est la condition du projet puisque c'est ce qui contribue, au sens propre, à le définir, c'est-à-dire à le délimiter, et, dans le cadre ainsi adopté, à le structurer, autant par son intérieur que par ses extérieurs. Mais les urbanistes le savent : la limite n'est pas qu'un tracé dans l'espace, c'est aussi une pensée sur ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire, quelle que soit la nature de la contrainte qu'on s'impose ou qui s'impose. Tous les professionnels le vivent : pas de projet sans contrainte. C'est souvent d'elle que vient l'innovation.

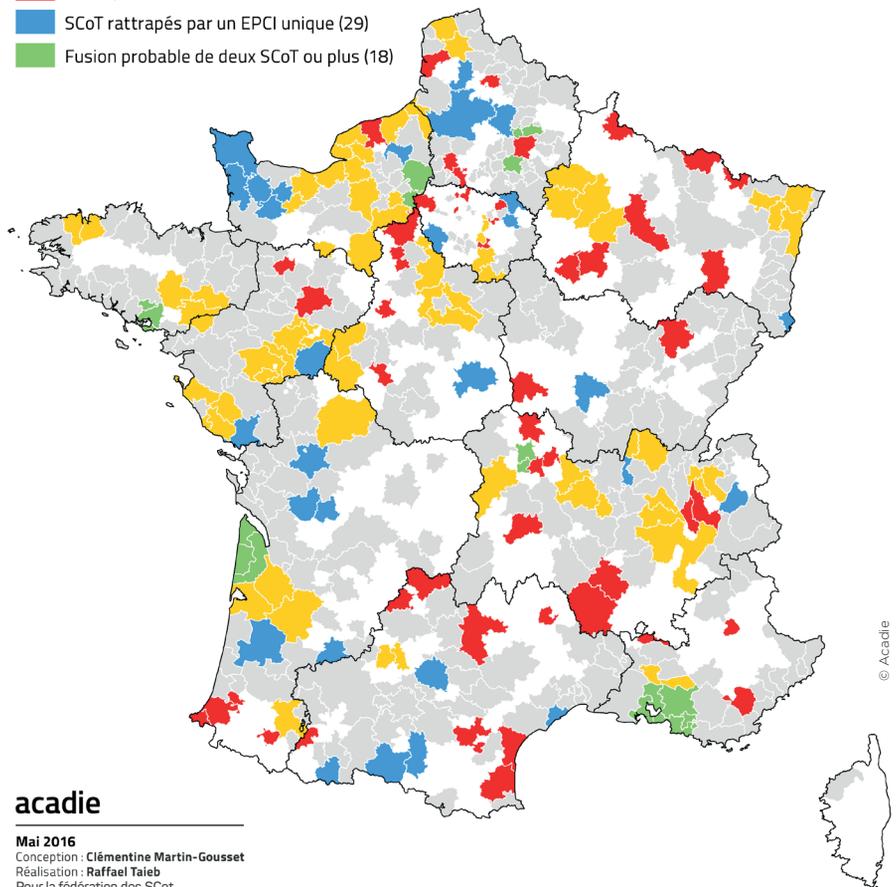
Qu'est-ce qui change quand on change d'échelle, et qu'on passe du projet urbain au territoire, puis au grand territoire, tel qu'il résulte des recompositions qui s'enchaînent ? Que réinterrogent les nouvelles limites de l'action publique territoriale ?

## Ce cadre qu'il nous faut : extensions et redécoupages

Le modèle le plus répandu en France est la forme associative, bien souvent « Ce

## Nouveaux SDCI et impacts sur les SCoT

- SCoT qui vont devoir s'ajuster entre eux (71)
- SCoT qui vont devoir s'étendre ou se morceler (51)
- SCoT rattrapés par un EPCI unique (29)
- Fusion probable de deux SCoT ou plus (18)



acadie

Mai 2016  
Conception : Clémentine Martin-Gousset  
Réalisation : Raffael Taieb  
Pour la fédération des SCoT

qui nous unit est de défaire les nous pour les construire, indéfiniment » : on dirait cette phrase de Roger-Pol Droit écrite sur mesure pour résumer le sens de la réforme territoriale qui court en France d'un acte décentralisateur à un autre, depuis près de trente ans. Le mot d'ordre de son dernier épisode a manifestement été : « plus grand ! » ; autrement dit en marketing : « il n'y a que grandes mailles qui m'aillent ».

Premier constat, dès les premiers pas de cette recomposition par extension : plus on taille grand, plus la diversité s'accroît (Philippe Schmit, AdCF). C'est vrai pour les Régions comme pour les Communautés et quelques Métropoles comme Grenoble, voire pour un certain nombre de Communes nouvelles aux regroupements audacieux. La diversité est une richesse, à n'en pas douter, mais elle rend moins évidente l'identification à une

famille de territoires. La conviction d'être des cas particuliers se diffuse. Comme le résume Jérôme Grange (ADUGA), le tir groupé des lois SRU-Chevènement-Voynet recherchait un alignement des territoires, tandis que l'actuel fabrique à nouveau de l'hétérogène.

A commencer – deuxième constat – par l'hétérogène urbain-rural : « ruralisation des agglomérations » (Philippe Schmit), par le poids croissant des petites communes dans les Communautés d'agglomération, ou « ruissellement métropolitain » (David Le Bras, ADGCF) via leurs politiques publiques ? Quand les limites changent, les identités bougent, et avec elles les représentations par lesquelles s'exprime le projet politique.

D'où – troisième constat – la nécessité d'un rééchelonnement interne, et son jeu multiscalair permanent (Laurent Van Herreweghe, Grenoble Alpes Métropole). Le modèle fédératif devient structurant des Communautés (Philippe Schmit), qui ont d'abord besoin d'organiser leur propre interterritorialité (David Le Bras, ADGCF), pour se mettre en capacité de s'ouvrir aux autres.

### Ces interfaces d'avenir : articulations et assemblages

De la limite à déplacer, on passe alors à la limite à dépasser. Après tout, en tant que « ligne de partage », la limite invite aussi à l'altérité. Agir sur les limites, c'est être au contact des autres (autres territoires, autres acteurs, autres organisations). C'est tout l'enjeu de « l'inter- » (interterritorialité, intersectorialité, etc.) avec lequel les agences d'urbanisme sont familières depuis leur origine. Là aussi, trois constats.

Le premier constat, proposé par Stéphane Cordobes (CGET) et qui interpelle foncièrement les agences, est qu'en tant qu'interfaces, les limites manquent encore de tout : de scène, de lieu, d'instituant, de langage, de représentations, de mesures, de codes, bref, d'un « régime territorial ». Beau défi pour les agences, opératrices d'interterritorialité : territoires, travaillez vos interfaces !

Le deuxième constat est que ce travail cherche encore souvent ses porteurs, tant politiques que techniques, parce qu'il implique des changements de posture : vers des élus « constructeurs d'alliances » (Anne Pons, ADEUS) ? Vers des agences « écrivains des grands territoires »

(Laurent Van Herreweghe) ? Sans parler des postures citoyennes...

Si bien que – troisième constat – c'est toute une « économie collaborative » des collectivités (Olivier Denert, MOT) qui est à imaginer. Elle s'expérimente dans les pôles métropolitains, dont la doctrine spatiale pourrait être : « construire des réseaux pour capter des flux » (Jean Deysson, France Urbaine). Mais tous les territoires sont loin d'avoir créé les conditions pour déployer toutes leurs dimensions réticulaires.

### La limite comme contrainte créatrice : du *no limit* au *new limit*

Limite à déplacer, limite à dépasser... mais aussi, et peut-être surtout, limite à réinventer. La troisième acception du terme invite à sortir d'une approche strictement spatiale. La question de la finitude (donc des fins) n'est pas que géographique, même si elle se traduit facilement dans l'espace. La reconnaissance des limites, l'acceptation des limites, ou l'énonciation de nouvelles limites sont des questions profondes, éthiques, voire psychanalytiques (Vincent Aubelle, Institut de la Décentralisation), posées de nouveau à des sociétés contemporaines qui ont beaucoup misé sur la transgression, mais ne peuvent s'en remettre qu'à ses vertus. La limite, ce peut être aussi une limite de capacité, une limite de charge, une limite de l'acceptabilité, qui invitent à changer de logique et de modèle en même temps que d'ambition.

Avec des DGF en baisse de 30 % sur les quatre dernières années, c'est tout le système territorial et les agences d'urbanisme à son service qui sont en butte à une limite, celle de l'action publique telle que conçue jusqu'à présent. De nouveaux modes de production des biens et services publics, et de nouvelles solidarités, moins financières que fonctionnelles, sont à inventer (Franck Claeys, France Urbaine). L'action publique est en train de devenir « publique-privée-citoyenne » (Anne Pons).

Plus généralement, on est entré (on va entrer ?) dans l'aire des transitions, dont quelques-unes des nouvelles logiques sont décrites par Brigitte Bariol Mathais (FNAU) : l'individu producteur de solutions collectives ; la « location des territoires » pour une économie des fonctionnalités allégée des promesses de la

rente ; la re-circularisation des richesses et des biens.

Comme quoi, si les limites des territoires, c'est de devoir toujours en avoir, il y a au-delà d'eux un nouveau monde d'action collective plus « en réseau », dont les agences d'urbanisme ne peuvent être que parties prenantes. ■

<sup>1</sup>. Roger-Pol Droit, *Qu'est-ce qui nous unit ?*, Plon, 2015, p.144.

<sup>2</sup>. Martin Vanier, *Demain les territoires, capitalisme réticulaire et espace politique*, Hermann, 2015.



## BÉTHUNE

# Les territoires XXL, une nouvelle approche pour les agences d'urbanisme

[ Par **Pascal Van Acker**, directeur, AULA ]

L'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) a succédé fin 2015 à l'Agence d'urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) qui avait été créée pour, notamment, accompagner les collectivités dans l'élaboration puis la mise en œuvre de leur SCoT.

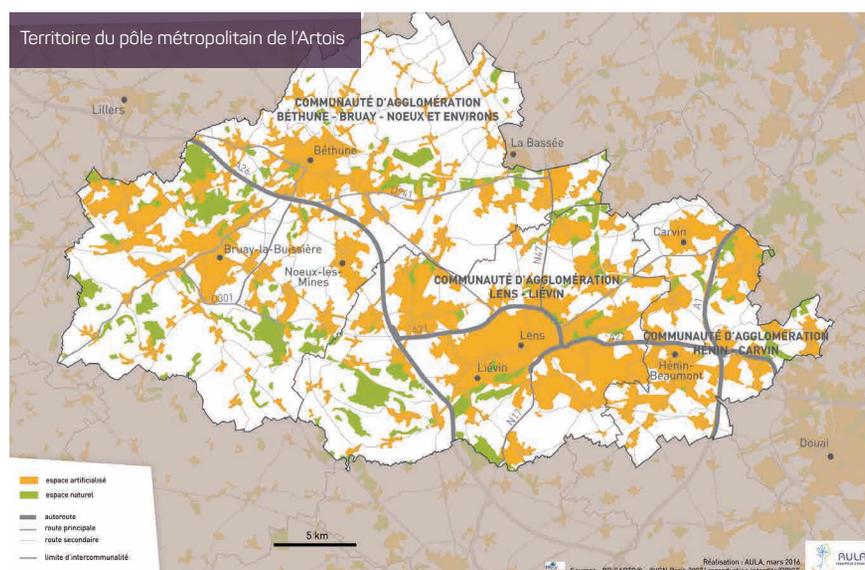
Le nouveau territoire d'intervention de l'AULA est, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, désormais constitué des trois Communautés d'agglomération de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais : Béthune/Bruay, Lens/Liévin et Hénin/Carvin, de six communautés de communes, de trois syndicats mixtes de SCoT couvrant ces neuf EPCI, d'un Syndicat mixte de transports, AOT des trois communautés d'agglomération, et, depuis le 25 mars 2016, d'un Pôle métropolitain constitué par ces trois mêmes communautés.

L'approbation du nouveau Schéma départemental de Coopération intercommunale (SDCI) apporte quelques modifications qui conduisent, d'une part, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la fusion des quatre communautés de communes du Pays du Ternois, déjà couvertes par un SCoT et, d'autre part, à la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) avec la Communauté de communes des sept Vallées, qui ne dispose pas d'un document de planification unique. Cet ensemble regroupera donc deux EPCI totalisant 173 communes pour une population de 70 000 habitants. Un SCoT à l'échelle du PETR sera engagé dès sa création et sa réalisation sera confiée à l'AULA. Par ailleurs, ce SDCI amène également des changements sur le territoire de l'arrondissement de Béthune par une évolution de la Communauté d'agglomération de Béthune/Bruay qui pourrait englober, en tout ou partie, une communauté de communes, et n'en maintiendrait donc plus qu'une seule, par la création du Syndicat mixte du Pôle métropolitain de l'Artois (les trois communautés d'agglomération) et la proposition d'étudier la possibilité de les faire évoluer vers une communauté urbaine qui réunirait, selon les derniers arbitrages attendus, entre 120 et 150 communes pour une population de 615 000 à 650 000 habitants, soit le plus important EPCI de France

après Lyon, Marseille, Lille, Toulouse et Bordeaux... Tous ces EPCI (communautés et syndicats mixtes) sont adhérents et contributeurs à l'AULA.

D'ores et déjà, sur le territoire du Pôle métropolitain, les élus ont souhaité élaborer un projet commun de développement territorial appuyé sur la mise en cohérence de leurs documents de plani-

fication, dont les révisions conjointes viennent d'être engagées par l'AULA, pourraient, à l'issue de l'approbation de leur Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) commun, être réunis en un seul SCoT avec ces caractéristiques territoriales uniques de réunir 150 communes et 650 000 habitants sur un des territoires les plus densément peuplés



fication, dont ils ont confié la révision ou l'élaboration à leur agence d'urbanisme, qui constitue désormais leur ingénierie territoriale commune. Elles s'inscrivent dans les stratégies interterritoriales du Pôle métropolitain et du PETR, ce qui a donc conduit l'AULA à proposer de construire des documents de planification intégrateurs, notamment un SCoT qui soit également PDU, PLH, PCAET, DAAC, Schéma numérique, et qui intègre les plans de gestion Unesco et, prochainement, Grand Site de France (pour mémoire, ceux-ci concernent sur le territoire du pôle plus de 200 sites inscrits, dont les terrils répartis sur 50 communes...). Ainsi, les deux SCoT des arrondissements de Béthune et de Lens,

de France mais sans grande ville centre puisque ses deux villes majeures, Lens et Béthune, comptent respectivement 31 000 et 27 000 habitants.

La réalisation de ces actions, qui couvrent des champs thématiques nombreux et complexes sur des EPCI n'ayant pas les mêmes niveaux de connaissances, a conduit l'AULA à proposer de lancer l'un des tous premiers partenariats d'innovation pour élaborer une plateforme numérique 3D de modélisation systémique (et prospective) des documents de planification territoriale. L'élaboration de cet outil innovant s'inscrit dans la démarche de la Troisième Révolution Industrielle, axe majeur du projet métropolitain ■



**AMIENS**

# Les SCoT et PLUi en taille XXL peuvent-ils relooker la gouvernance territoriale ?

[ Par Jérôme Grange, directeur, ADUGA ]

Les SCoT et les PLUi sont particulièrement interpellés par le contexte actuel de recomposition de la carte intercommunale ; ils le sont dans certains fondements de leurs concepts respectifs, comme dans les rôles complémentaires qui leur étaient jusqu'ici assignés.

## Les deux jambes de la planification risquent-elles de se marcher sur les pieds ?<sup>1</sup>

Ils sont également interpellés dans des situations de procédures d'élaboration en cours où certains SCoT s'orientent vers une vraisemblable implosion, tandis que des PLUi, en phase de finalisation, couvriront demain des portions étriquées d'EPCI aux périmètres devenus très étendus. Outre l'impact de ces modifications soudaines d'échelles territoriales, le tandem PLUi /SCoT est interrogé par le retour, offert par la loi NOTRe, du SCoT uni communautaire qui avait été banni par la loi ALUR, une année auparavant. Dès lors, au sein de notre duo planificateur, y-a-t-il toujours complémentarité, ou glisse-t-on vers une possible convergence qui soit de nature à légitimer le PLUi valant SCoT ? Risque-t-on, plus encore, la confusion face à des situations territoriales de plus en plus diverses ?

## Costumes en taille patron : le choix vestimentaire du Grand Amiénois

Dans la Somme, le caractère interterritorial des SCoT est apparu comme une évidence, et l'une des conditions de leur utilité et de leur efficacité. Aussi les acteurs locaux du Grand Amiénois ont-ils pris l'habitude, depuis 2006, de tenter la taille XXL dans leur cabine d'essayage. Nous nous trouvons dans la situation d'un SCoT approuvé à une échelle (386 communes) supérieure à celle de l'aire urbaine d'Amiens, et en aval duquel onze EPCI (allant jusqu'à 67 communes pour le pays du Coquelicot) procèdent, simultanément, à l'élaboration de PLUi. Dans un tel contexte, SCoT et PLUi ont la possibilité de perdre leur statut de simples démarches de planification, et peuvent s'affirmer comme de réels projets de territoires, de deux natures différentes.

Ils sont des vecteurs possibles pour favoriser l'émergence de modes renouvelés de gouvernance territoriale.

## L'agence d'urbanisme : bureau des styles et atelier de couture

La démarche s'est, au fil du temps, construite sur trois piliers, dont l'ADUGA est l'accompagnatrice et l'animatrice pérenne.

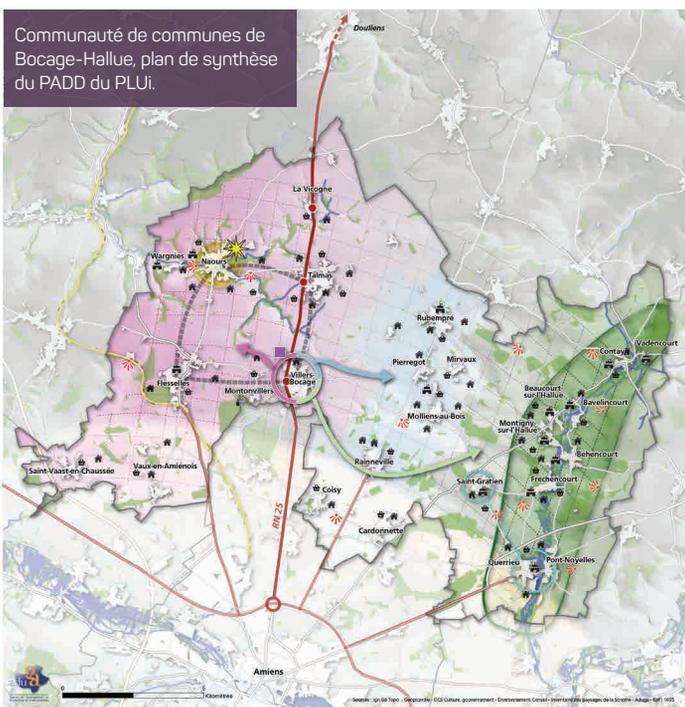
En premier lieu, celui que constitue un syndicat mixte simultanément en charge de la mise en œuvre du SCoT et de la contractualisation avec la région. Cette double compétence donne au PADD, autant qu'aux fondamentaux exprimés dans le DOO du SCoT, un rôle de cadrage dans la détermination du contenu du contrat régional. Par ailleurs, et conformément aux recommandations du SCoT, a été installée, au sein du syndicat, une instance de gouvernance économique, la « conférence économique du Grand Amiénois ». Cette dernière constitue un espace d'échange et de partage, mais aussi un lieu d'arbitrage en matière d'urbanisme commercial. C'est en son sein que se déterminent les positions défendues par le représentant du syndicat lors des CDAC.

En second lieu, nous trouvons le pilier que constitue la quasi-généralisation des PLU intercommunaux. C'est un puissant et exceptionnel levier pour parvenir à mettre en œuvre les objectifs du SCoT. Mais une telle situation n'est pas le fruit du hasard. Elle

découle du niveau élevé de l'engagement politique dont a bénéficié le SCoT, et du mode d'élaboration retenu, notamment au travers des orientations territorialisées par EPCI que contient son DOO.

Le troisième pilier est constitué par le Club PLUi de Picardie. Initié par l'ADUGA, soutenu par l'Etat et la Région, il permet que souffle une dynamique collective dans la découverte de l'objet PLUi. Venant, pour la partie Grand Amiénois, en complément de l'AMO assurée par l'ADUGA, les intercommunalités ne sont pas laissées seules face à leurs doutes. Loin d'être abouti, le cas du Grand Amiénois offre donc des pistes de réflexions pour que le XXL soit synonyme de modes renouvelés dans les partenariats et dans la gouvernance locale. Reste toutefois à y intéresser la société civile. ■

<sup>1</sup>. Titre donné par la FNCScoT à l'une des table-debouts des rencontres 2016 de Nevers.



© ADUGA

## ATLANTIQUE - PYRÉNÉES

# Une agence d'urbanisme qui sort des limites

[ Par **Alain Franck**, directeur, AUDAP ]

Agence d'urbanisme d'un modèle tout à fait particulier, l'AUDAP (Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées) s'inscrit dans un partenariat d'un genre très large qui sort littéralement des cadres. Construit année après année depuis sa création en 1998, elle a vu son périmètre d'intervention, initialement défini sur le Pays Basque et l'agglomération bayonnaise, ouvert à la partie béarnaise autour de l'agglomération paloise.



© Audap

Cette construction partenariale a permis de mettre en place une agence d'urbanisme qui intervient sur l'ensemble du périmètre départemental des Pyrénées-Atlantiques, élargi au sud du département des Landes. Aujourd'hui 11 EPCI (trois communautés d'agglomération et huit communautés de communes) sont adhérents à l'AUDAP. L'équipe est ainsi répartie, et de manière unique, sur les deux sites d'implantation de Bayonne et de Pau. Les chargés d'études étant des thématiciens et non dédiés à l'un ou l'autre des territoires, ils sont très souvent amenés à se déplacer. Les missions réalisées pour les uns ou pour les autres permettant ainsi d'enrichir les possibles d'un côté à l'autre du département. Avec un investissement important des collectivités, dites « englobantes », Etat,

Région Aquitaine, Département des Pyrénées Atlantiques, l'agence d'urbanisme est ainsi devenue, au fil du temps, un outil multi-partenarial majeur dans la chaîne de l'ingénierie publique locale. Les collectivités sont ainsi présentes dans les instances et doivent pouvoir s'en saisir pour faire avancer la construction des politiques publiques en fonction des compétences de chacune. La construction des nouveaux territoires en cours de constitution, Région et EPCI, connaît des évolutions substantielles. La région Aquitaine s'est agrandie vers le nord dans une fusion avec le Limousin et Poitou-Charentes. Le Pays Basque pourrait n'être qu'une seule intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier prochain, en lieu et place des 10 EPCI actuels, et devenir un des plus importants EPCI de France. Ces bouleversements vont profondément modifier les modes d'accompagne-

ment de l'AUDAP à leurs côtés. Au final, et actuellement, avec une équipe de 35 personnes, l'AUDAP constitue un outil au service des collectivités pour un coût tout à fait « raisonnable » pour chacune d'elles. Les agglomérations de Bayonne et de Pau sont devenues dans le dernier exercice les premiers financeurs de l'AUDAP, avec des participations à hauteur d'environ 320 000 euros. Pour un budget global de 2,2 millions d'euros, cela montre la répartition extrême des financements et de ce fait la nécessité du travail partenarial qui s'impose à l'équipe. C'est pour voir, in vivo, la construction partenariale des nouveaux territoires, qu'il est apparu comme une évidence d'inviter l'ensemble des agences d'urbanisme et les acteurs de la construction des territoires à venir échanger sur les sujets les 5, 6 et 7 octobre pour la 37<sup>e</sup> Rencontre des agences d'urbanisme. ■



LE HAVRE - ROUEN - PARIS

# Réinventer la Seine

[ par **Boris Menguy**, chef de projets, AURH, et **Emilie Moreau**, chef de projets, Apur ]

La Vallée de la Seine dessine la métropole mondiale de Paris à la mer. Rassemblant 15 millions d'habitants et 7 millions d'emplois, cet espace bénéficie d'un fort potentiel de développement lié à son réseau portuaire et logistique, aux forces de recherche présentes sur le territoire, au dynamisme et à la diversité de son économie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et artistique.

Depuis plusieurs années, ce territoire fait l'objet de nombreux travaux conduits à l'initiative des collectivités territoriales, de l'Etat et des acteurs socio-économiques. Cette ambition a donné lieu en 2015 à l'élaboration d'un Contrat de Plan Interrégional Etat-Région ainsi qu'à la publication d'un Schéma stratégique. En parallèle, les trois grands ports du territoire (Le Havre, Rouen et Paris) se sont rassemblés au sein du groupement « Haropa », premier ensemble portuaire français.

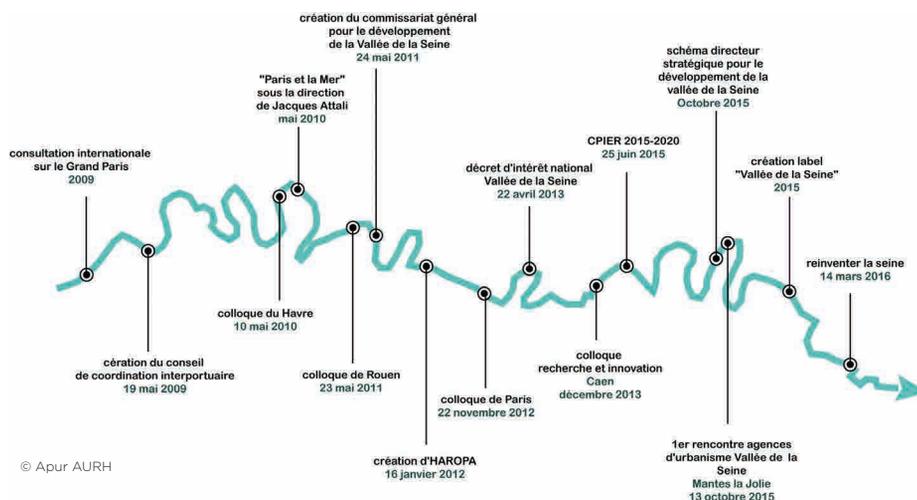
Les six agences d'urbanisme (Apur, AURH, AUCAME, AUDAS, IAU-ÎDF et AURBSE) accompagnent cette dynamique depuis l'origine et ont formalisé leur partenariat par la signature d'une charte de coopération.

## « Réinventer la Seine » : une impulsion opérationnelle pour renforcer l'attractivité du territoire

Afin de contribuer à la dynamique du territoire, et en s'appuyant sur l'expérience de « Réinventer Paris », la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'agglomération du Havre et Haropa ont décidé de mettre en œuvre un appel à projets innovants à l'échelle de l'Axe Seine.

« Réinventer la Seine », démarche soutenue par la Délégation interministérielle au Développement de la Vallée de la Seine et officiellement lancée le 14 mars 2016 à Rouen, consiste à proposer à des équipes pluridisciplinaires des sites le long du fleuve à louer ou acheter pour la mise en œuvre de projets innovants. Les 40 sites retenus sont de superficies et de typologies diverses : terrains nus, plans d'eau, bâtiments remarquables, ouvrages d'art. Partout, la reconquête des berges modifie le rapport des citoyens au fleuve. Peu à peu le fleuve et ses rives intègrent pleinement la vie urbaine, les loisirs, mais aussi

### Un projet au fil du temps



© Apur AURH

le développement économique. Dans cet esprit, les villes et les ports de l'Axe Seine lancent le défi d'inventer de nouvelles façons de vivre et de produire sur et au bord de l'eau. Aussi, les projets soumis devront-ils répondre à quatre critères : innovation dans le rapport à l'eau ; mixité des usages ; accessibilité du public ; excellence sociale et environnementale. Les 40 sites deviennent de véritables laboratoires pour des projets urbains et économiques attractifs ancrés dans les enjeux contemporains. Dès le printemps 2017, les premiers lauréats seront connus.

## Un partenariat souple à une échelle inédite, un défi pour les agences d'urbanisme

Les quatre partenaires à l'origine de cette démarche ont été rejoints par plusieurs autres collectivités et acteurs de la Vallée de Seine<sup>1</sup> dans un processus sans instance de gouvernance dédiée.

Les trois agences d'urbanisme de Paris (Apur), de Rouen (AURBSE) et du Havre (AURH) accompagnent depuis

le début la mise en œuvre de l'appel à projets. Leurs habitudes de travail en commun à l'échelle de la Vallée de la Seine ont contribué au lancement de la démarche et les ont installées au cœur du partenariat. Au-delà de leurs travaux d'études habituels, leur mission d'assistance consiste notamment en une aide à l'identification et à la contextualisation des sites ainsi qu'une contribution à la définition des critères communs d'analyse et une prise en compte de la dimension « Axe Seine » dans l'appel à projets.

Cette démarche positionne collectivement les agences dans leur rôle d'assistance aux acteurs publics dans l'appréhension et la fabrication de territoires métropolitains d'ampleur. La Vallée de la Seine, mise en avant lors de la consultation du Grand Paris par Antoine Grumbach, constitue un vaste atelier d'aménagement du territoire pour lequel « Réinventer la Seine » apparaît comme un accélérateur de mutations. ■

En savoir plus : [www.reinventerlaseine.fr](http://www.reinventerlaseine.fr)

## SAINT-OMER

# La concertation au service de la réorganisation institutionnelle du Pays de Saint-Omer

[ Par **Christophe Molin**, directeur, et **Antoine Vercruysse**, responsable du Pôle stratégies territoriales, AUD Pays de Saint-Omer ]

Dans un contexte national marqué par une profonde réorganisation des collectivités locales, les élus du Pays de Saint-Omer ont souhaité confier à l'Agence d'Urbanisme et de Développement l'animation des démarches de concertation sur l'opportunité et les enjeux de la réorganisation du bloc communal local.

Au cours de l'année 2015, l'AUD a ainsi conduit de nombreux temps d'information des élus, habitants, chefs d'entreprises et représentants de la société civile sur les avancées de la loi portant amélioration du régime de la commune nouvelle. Des groupes de travail ont alors été mis en place afin de déterminer les conditions de réussite de ce type de démarche. Ces travaux ont alimenté l'écriture de

plusieurs chartes fondatrices de communes nouvelles.

Dans la lignée de ces initiatives, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et les Communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire ont confié à l'AUD l'animation du processus de fusion des quatre EPCI. Pour ce faire, une méthode participative associant les services des quatre intercommunalités, les maires et l'ensemble des conseillers municipaux a été instauré afin d'établir l'état des lieux des



© AUD

compétences de chaque EPCI et de co-construire le projet de territoire de la nouvelle communauté qui devrait être présenté aux habitants à l'automne. ■

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# Les agences d'urbanisme prennent de la hauteur

[ Par **Xavier Laurent**, Coordonnateur du réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes, UrbaLyon ]

La nouvelle entité régionale Auvergne Rhône-Alpes a pour particularité d'associer deux des grands massifs montagneux français : le Massif central et les Alpes. Pour améliorer son action en leur faveur, la Région a souhaité mieux comprendre les modèles de développement des stations de ski et évaluer leurs vulnérabilités.

Un partenariat original noué entre le réseau régional des agences d'urbanisme et le centre Irstea de Grenoble a permis de concevoir une méthode d'analyse multicritères applicable aux différents types de stations. Cette méthode a été appliquée sur un échantillon représentatif de la diversité des territoires montagnards. La Région souhaitait améliorer les politiques territoriales et foncières menées avec les communes et les intercommu-

nalités accueillant des stations et optimiser sa capacité à porter un avis étayé en tant que personne publique associée sur leurs documents d'urbanisme (SCoT et PLU). Elle souhaitait également pouvoir étayer ses avis en tant que membre de la Commission spécialisée des UTN du Comité de massif des Alpes.

## Une méthode d'analyse multicritères, un échantillon de stations diversifié

Il était indispensable d'analyser chaque station avec les mêmes critères d'évaluation, afin de tirer des conclusions homogènes, et cela à partir de sources de données accessibles gratuitement et intelligibles pour des non-spécialistes. L'exploration a porté sur le contexte et le fonctionnement territorial, la gouvernance des stations, l'offre d'activités



© Xavier Laurent

touristiques et de loisirs, les dynamiques immobilières et les formes urbaines.

Dix stations représentatives d'une spécificité marquée ont fait l'objet d'une étude de cas approfondie permettant d'extrapoler les enjeux à l'échelle régionale : petites, moyennes, grandes et très grandes stations, domaines de ski alpin ou de ski nordique, situation géographique (Alpes, Massif Central, Pilat, Jura), gestion (publique, parapublique ou privée) ; présence d'un PNR ou d'un Espace valléen. ■



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

# Un partenariat entre réseau des agences et Région

[ Par **Louis-Laurent Dupont**, directeur des études, Agam ]

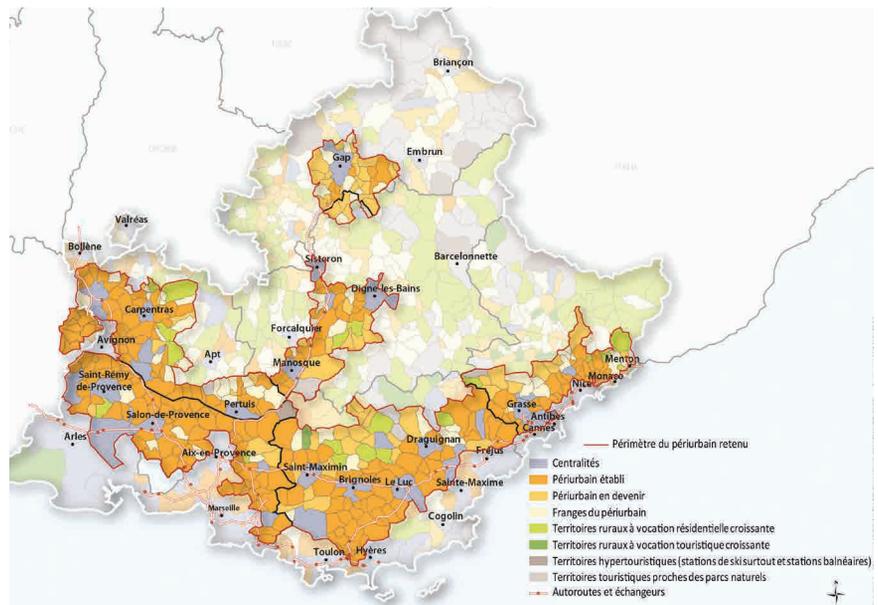
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les agences d'Avignon, Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et Nice ont conclu une convention triennale 2015-17 en y associant la DREAL. En valorisant les compétences et l'expérience territoriale des agences, cette convention vise à renforcer l'ancrage local des politiques régionales et à déployer une expertise collective sur l'ensemble de la région, au-delà des territoires d'intervention des agences.

La première année a permis de réaliser les 15 actions prévues mais aussi d'instaurer une acculturation mutuelle et des processus de travail, voire parfois de coproduction. La poursuite des travaux en 2016 a été confirmée par le nouvel exécutif régional.

## Mutualiser l'expertise au service de l'ensemble de la région

La mutualisation a bénéficié à la mise en œuvre de schémas et dispositifs régionaux, à l'amélioration des méthodes et à l'optimisation du système régional d'observation. Plusieurs productions pédagogiques ont visé à mieux prendre en compte les Schémas régionaux de cohérence écologique et Climat-Air-Energie lors de l'élaboration des SCoT et PLU. Le dispositif régional visant à accompagner les collectivités pour aménager leurs quartiers de gare a bénéficié d'un cahier des charges et d'un appui permanent. Les données stratégiques et leurs modes de valorisation ont été confrontés et une méthode régionale a été dégagée pour mesurer la consommation foncière. Le réseau de référents Transport a identifié les données disponibles et nécessaires à l'élaboration du schéma régional de l'intermodalité et proposé une solution économique pour l'actualisation de l'enquête ménages-déplacements. En vue de son optimisation et de son animation, les agences ont dressé un état du système régional d'observation sur deux thèmes majeurs : l'habitat et les espaces économiques. Le suivi trimestriel de la santé financière des entreprises régionales s'est structuré en renforçant l'association des chambres de commerce dans l'accompagnement des entreprises fragilisées.

Typologie des communes périurbaines de PACA



## Alimenter la planification régionale à partir des expériences territoriales

Les cinq agences ont contribué à préparer les nouveaux schémas régionaux en s'appuyant sur leur connaissance fine des problématiques de leurs territoires. Les travaux ont permis d'anticiper les possibilités offertes par le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : intégration des approches sectorielles, prescription, négociation et contractualisation avec les territoires ; ils se sont appuyés sur un exercice visant à territorialiser les orientations actuelles du Schéma régional

d'aménagement et de développement durable du territoire.

Ils ont permis de préfigurer une stratégie régionale partenariale sur le foncier économique et d'établir un état des principaux sites économiques et de leurs problématiques (foncier, lisibilité, qualité, accès...), qui alimentera l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Un premier état des dynamiques des centres anciens et des espaces périurbains a également pu être dressé sur l'ensemble de la région, en vue de dégager des réponses adaptées à la diversité de ces espaces fragilisés. ■

## RETOUR SUR LE SÉMINAIRE PRÉPARATOIRE

# La Gouvernance des territoires et la frontière comme interface – une invitation à co-construire

[ Par **Jérôme Grange**, directeur, ADUGA ]

Quel peut être un positionnement renouvelé des agences d'urbanisme face aux évolutions de limites, lorsque ces dernières sont considérées dans leur dimension d'interfaces ? Cette question vient particulièrement interpellier la FNAU, dans le rôle de tête de réseau qui est le sien. Les agences ont, chacune, des spécificités propres issues de leurs histoires singulières ; mais leurs positionnements respectifs se sont homogénéisés au fur et à mesure de la généralisation de l'application des lois Chevènement et SRU. Dans le futur, leurs contextes de travail respectifs risquent de diverger du fait de l'incroyable hétérogénéité du système territorial issu de la loi NOTRe.

Aussi, n'y a-t-il pas lieu d'inventer un rôle nouveau pour les agences d'urbanisme dans la gestion des interactions entre parties prenantes ? Celles-ci devraient être les animatrices des nouvelles scènes de dialogue territorial, en se réaffirmant comme des tiers lieux. Car il apparaît nécessaire d'inventer des lieux qui constitueront ces scènes où se rencontreront les opérateurs, dans toutes leurs variétés, et où se construiront des codes communs. Des lieux qui sachent croiser intensité, densité et diversité.

Les agences ont à trouver leur place dans une solidarité interterritoriale horizontale. Elles seront alors en capacité de constituer l'une des composantes

du nouveau contrat de réciprocité. Dans ce contexte, il y a une exigence d'agilité nouvelle pour elles. L'évolution des limites interroge sur le fait d'aller chercher encore plus loin des partenariats nouveaux ; mais se pose alors le rapport entre la ressource financière générée et le coût de fonctionnement induit.

Se pose également, et inévitablement, la question de la redéfinition de la valeur ajoutée apportée par les agences. Cela interroge, notamment, la valorisation des expertises singulières de chacune, en sachant mettre en œuvre un fonctionnement en réseau régional et national. Les financements de l'État pourraient être affectés à ces natures d'expertises mutualisées. ■

## BREST

## Expérimentation d'un contrat de réciprocité ville-campagne

[ Par **Benjamin Grebot**, directeur, ADEUPa ]

Le Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a décidé, dans le cadre de sa mesure 44, « d'expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne ». L'expérimentation concerne Brest métropole et le pays du Centre ouest Bretagne (COB) ainsi que trois autres binômes territoriaux :

- la métropole de Lyon et Aurillac,
  - la métropole de Toulouse et le massif des Pyrénées,
  - la communauté urbaine du Creusot - Montceau les Mines et le PNR du Morvan.
- L'ADEUPa Brest-Bretagne a dressé, en introduction à l'expérimentation, un bref portrait caractérisant d'une part le territoire urbain de la métropole brestoïse et d'autre part le territoire rural du Centre ouest Bretagne. Les différences entre les deux territoires peuvent se lire comme des complémentarités à valoriser : la

métropole dispose d'une offre de services, d'équipements, d'ingénierie qui peut irriguer le COB. Réciproquement, le COB est un territoire de production et de récréation qui peut irriguer la métropole. Sur cette base, des groupes de travail réunissant élus et forces vives des deux territoires ont identifié de multiples pistes de coopération : consolidation de l'accès aux soins dans le COB en s'appuyant sur le CHRU de Brest ; alimentation du réseau de chaleur urbain de Brest par la production de bois-énergie issue du COB ; export de la production agro-alimentaire du COB via le port de Brest ; extension de la plate-forme de rénovation énergétique brestoïse au pays du COB ; échanges culturels entre les deux territoires ; mutualisation de promotion événementielle... Si le contrat de réciprocité n'apporte pas de financement, les actions qu'il identifie ont vocation à être examinées prioritairement lors de la



révision du CPER. Au-delà, les élus des deux territoires envisagent de consolider le cadre de dialogue interterritorial initié dans le cadre de l'expérimentation. ■

<http://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/vers-un-contrat-de-reciprocite-brest-metropole-pays-centre-ouest-bretagne-elements>



**LYON**

# Les territoires d'interface révélateurs de la cohérence territoriale

[ Par **Sébastien Rolland**, coordinateur de la démarche inter-SCoT, UrbaLyon ]

La démarche inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise a été engagée en 2004 avec l'appui des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Elle porte la quête d'une plus grande cohérence des choix en matière d'aménagement d'un territoire vaste de plus de 10 000 km<sup>2</sup>, peuplé de 3,3 millions d'habitants, couvert par 13 syndicats mixtes de SCoT.

Cette coordination informelle et souhaitée a tout d'abord nécessité de partager un diagnostic (2004), de construire une vision collective (2005) et d'en tirer des orientations communes consignées dans un Chapitre commun (2006, actualisé en 2013). Des grands projets d'infrastructures et de nouvelles zones d'activités ont mis dès 2007 cette concorde à l'épreuve sur quelques territoires dits de franges.

## Les Espaces d'interface métropolitains, les zones de faille de la cohérence territoriale

Les présidents des syndicats mixtes de SCoT ont défini sept espaces sur lesquels ils se sont engagés à « coopérer afin d'assurer une meilleure cohérence des stratégies à mettre en œuvre ». Trois d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une expertise : les zones d'activités le long de l'A46 Nord, les territoires autour de l'aéroport Saint-Exupéry, les territoires traversés par l'A89. Un quatrième, la vallée du Gier, trait d'union entre Lyon et Saint-Etienne, est actuellement à l'étude. Les sites retenus ont pour traits communs de porter un ou plusieurs projets d'ampleur et d'être situés aux confins de plusieurs périmètres de SCoT. Chaque projet agit sur ces secteurs comme un « révélateur de gouvernance des territoires » sur lesquels contrastent les politiques publiques mises en œuvre.

## Du diagnostic à l'action, trouver les bons entrepreneurs

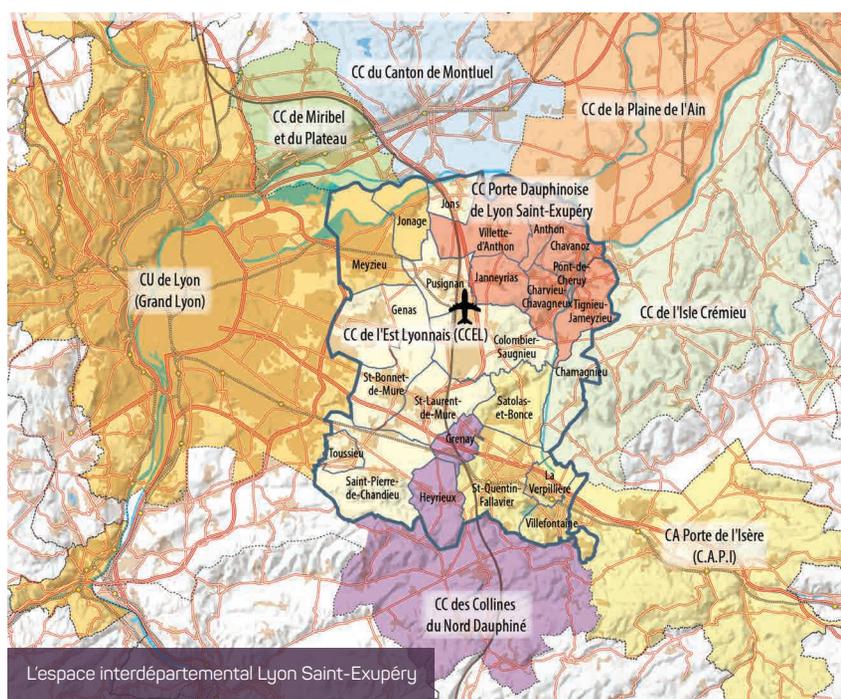
Il a été confié aux agences d'urbanisme le soin de replacer au centre d'une carte et de dresser un diagnostic territorial complet de ces territoires d'interface. Il s'agissait également de recenser les cohérences et les incohérences inscrites dans les documents de planification pour permettre aux élus d'en débattre. L'un des enseignements est la nécessité d'associer

en amont, et dans un calendrier favorable, les EPCI. En effet, les syndicats mixtes de SCoT épuisent rapidement leurs capacités d'action, une fois un diagnostic réalisé et des orientations partagées. L'espace autour de la plateforme aéroportuaire a fait figure d'exemple, puisque le livre blanc réalisé a été ensuite largement porté par l'Etat, qui lui-même en a progressivement redistribué la gouvernance aux acteurs compétents : pôle métropolitain, syndicat mixte des transports, établissement public foncier... en accord avec les EPCI concernés. Ces espaces sont de véritables « objets transactionnels » capables de redéployer de la gouvernance localement.

## Les outils de la cohérence pour demain

Ainsi, au travers de ces démarches d'études, la démarche inter-SCoT peut s'apparenter à un dispositif « lanceur d'alerte territoriale ». Et si les débats sur les nouveaux périmètres

des intercommunalités ne sont pour l'heure toujours pas clos, les enjeux sur ces territoires d'interface, eux, perdurent. Pour progresser vers une plus forte cohérence, tout en restant dans leur champ de compétences, les syndicats mixtes de SCoT ont souhaité pouvoir disposer d'outils de régulation communs. Ils se sont engagés dès 2013, avec l'appui des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, dans une démarche d'harmonisation dont l'objectif est de partager un vocabulaire (lexical et graphique) en matière d'armature urbaine, de développement économique, de réseaux de transports publics et routiers, d'espaces agricoles et naturels ainsi que d'urbanisme commercial. Cette démarche a abouti en 2015 à un guide de recommandations qui, à terme, devra participer à l'expression d'une vision métropolitaine harmonieuse, construite à partir des territoires. Une première depuis les lois de décentralisation. ■



L'espace interdépartemental Lyon Saint-Exupéry

© UrbaLyon

## BREST

# Coopérations territoriales : quels enjeux et quelles pratiques ?

[ Par Benjamin Grebot, directeur, ADEUPa ]

Alors que l'avènement d'une société hyper-mobile et hyper-connectée nécessite, pour appréhender les enjeux d'aménagement du territoire, de dépasser la notion de bassin de vie pour raisonner davantage en capacités de connexion et d'échanges entre territoires, l'affirmation des métropoles est la reconnaissance institutionnelle du rôle des principales agglomérations françaises dans, à la fois, la connexion au monde et la structuration du territoire national.

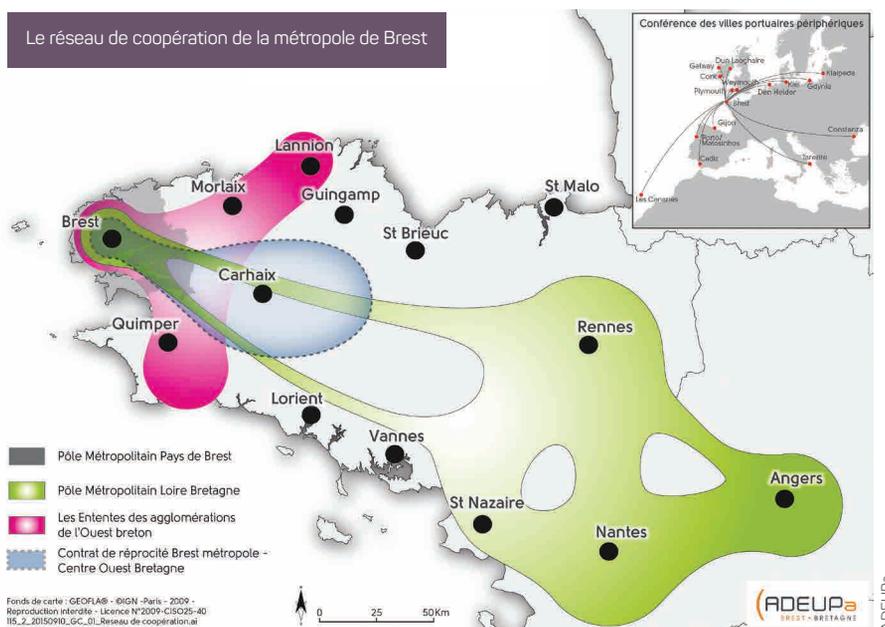
Pour que l'affirmation des métropoles soit synonyme d'un développement équilibré du territoire, il est nécessaire qu'elles tissent avec leurs territoires d'influence une relation de partenariat qui permette d'appréhender ensemble les enjeux de développement des systèmes métropolitains. En clair, l'enjeu réside dans la structuration d'une gouvernance territoriale en réseau qui permette à chaque territoire, pour reprendre les mots de Philippe Estèbe, « de s'inscrire dans ces systèmes territoriaux, d'y prendre leur place et de comprendre le rôle qu'ils peuvent jouer ». Pour l'ADEUPa, agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, rendre lisible le fonctionnement du système territorial de l'Ouest breton est une priorité qui va de pair avec sa mission de développement des coopérations territoriales. L'agence d'urbanisme est de fait positionnée comme une plateforme d'ingénierie stratégique au service des coopérations :

- d'une part entre la métropole, son aire urbaine, les communautés d'agglomération et les espaces ruraux de l'Ouest breton ;
- d'autre part entre la métropole et les autres métropoles du grand Ouest.

Plus globalement, l'ADEUPa a vocation à accompagner l'ensemble de ses membres dans la définition de leur positionnement dans un système de gouvernance territoriale distribuée.

Les coopérations initiées par la métropole de Brest au sein du système urbain de l'Ouest breton prennent trois formes distinctes, selon les enjeux à traiter :

- le pays de Brest, porteur notamment du SCoT, est l'espace de mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement entre la métropole et les communautés de communes de l'aire urbaine ;



- des ententes (au sens des articles L 5221-1 et L 5221-2 du code général des collectivités territoriales) entre la métropole et les communautés d'agglomération de l'Ouest breton permettent, notamment, d'échanger sur les enjeux communs en termes de développement économique ;

- enfin, un contrat de réciprocité ville-campagne est en cours d'expérimentation entre Brest métropole et le pays du centre-ouest Bretagne (COB).

Par ailleurs, les principaux échanges du système urbain de l'Ouest breton s'organisent avec les systèmes urbains de Rennes, de Nantes (puis Paris). Les enjeux, à cette échelle-là, sont ceux de l'accessibilité du territoire et du rayonnement international dans les domaines d'excellence, en particulier liés à l'enseignement supérieur, la recherche, et les pôles de compétitivité. Les échanges à

cette échelle territoriale s'organisent via le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, qui réunit les métropoles de Brest, Nantes et Rennes ainsi qu'Angers et Saint-Nazaire. Ces coopérations se sont par exemple concrétisées par une mobilisation d'ensemble des acteurs numériques de Brest, Quimper, Morlaix et Lannion dans le cadre de la French Tech. Elles forment le socle d'émergence du projet de Campus mondial de la mer. A l'échelle de l'interrégion Bretagne-Pays de Loire, elles permettent une expression partagée sur l'amélioration de la desserte de l'Ouest par le train à grande vitesse, ou encore sur la structuration de la communauté d'universités et d'établissements dans le cadre de l'Université de Bretagne-Loire. L'ADEUPa, en réseau avec les agences d'urbanisme de Bretagne et des Pays de Loire, joue à la fois un rôle de conseil et d'appui technique à ces coopérations. ■

ATELIER / 37<sup>E</sup> RENCONTRE

# Quelle stratégie pour instaurer un dialogue « eau et territoire » ?

[ Par **Geneviève Bretagne**, responsable Environnement et transition énergétique, aua/T, **Imane Fedaili**, architecte urbaniste Pôle Etudes, Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, **Antonia Garcia-Lancesseur**, architecte urbaniste Projet Urbain, Pôle Stratégies urbaines, AUDAP, et **Manuel Pruvost-Bouvattier**, ingénieur agronome Eau et Milieux naturels, Département Environnement, IAU Île-de-France ]

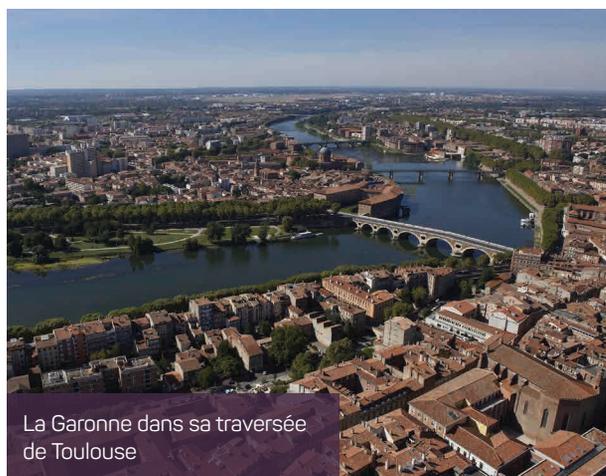
L'eau est multiple, par ses natures, ses lieux comme par ses usages. Révéler ses potentiels devient un gage d'identité et d'attractivité des territoires. La gouvernance de l'eau doit désormais susciter une approche plus intégrée, qui interpelle toute la chaîne de l'ingénierie territoriale. Mais dispose-t-on réellement d'une vision exhaustive des acteurs eau et territoire à mobiliser ? Comment favoriser un partage interdisciplinaire dans un objectif de gestion effective durable ? L'atelier eau et urbanisme de la 37<sup>e</sup> Rencontre FNAU vise à partager des pistes de réponse et des retours d'agences sur ce sujet...

La pluralité des enjeux de l'eau n'implique pas toujours une vision systémique de la part des acteurs. Face à ce constat, l'AUDAP, grâce à un partenariat dynamique avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne depuis 2012, anime un groupe d'échanges spécifique. Espace de rencontres entre partenaires publics (Agence de l'eau, Etat, Département, EPCI...), il a pour objectif de débattre de problématiques, de pistes de travail, de clarifier des terminologies pour mieux travailler ensemble. Les échanges ont permis divers événements : visite de projets bordelais par des techniciens des collectivités, *Cahiers de l'AUDAP* sur les eaux urbaines, conférences sur les enjeux liés aux inondations, notes spécifiques... Les évolutions réglementaires, replaçant l'eau au cœur des démarches (lois ALUR, NOTRe, MAPTAM et son volet GEMAPI...), confortent les partenaires dans l'intérêt de poursuivre cette dynamique d'échanges. Ce débat a parfois vocation à s'élargir. C'est le cas au sein de l'association ARCEAU, qui promeut la collaboration entre chercheurs, praticiens et élus dans le domaine de l'eau en Ile-de-France. L'IAU s'y investit depuis 2013, au sein du groupe « Gestion des Eaux pluviales et coordination des services urbains ». Des critères techniques, environnementaux, sociaux et économiques pour éclairer les choix opérationnels y sont débattus. L'analyse de l'intégration de la gestion à la source des eaux pluviales dans les projets urbains permet de tirer des enseignements diffusés auprès des élus, services techniques, aménageurs, architectes et urbanistes. L'IAU tire profit de ses différents travaux : clarification des enjeux régionaux (SDRIF,

SRCE, SDAGE...), suivi de démarches locales (Plan Bleu du Val-de-Marne, SAGE Marne Confluence, Charte de l'Eau Seine centrale urbaine...), suivi d'aménagements de renaturation du cycle de l'eau...

Plus ciblé, le débat sur les enjeux liés aux inondations est pourtant l'occasion d'élargir tant le périmètre territorial que le système d'acteurs.

Si un partenariat avec les acteurs de l'aménagement des risques (Etat, collectivités, recherche, experts, Observatoire national des risques naturels...) est engagé par l'IAU depuis plusieurs années, la démarche d'atelier national « Territoires en mutations exposés aux risques », portée en 2013 par le ministère en charge de l'urbanisme, fut une opportunité dans l'Oise pour mobiliser les acteurs locaux autour du risque d'inondation. Impliquées dans cette démarche, l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté d'agglomération creilloise, accompagnées par l'Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, ont pu envisager des principes et stratégies d'aménagement permettant à la vallée de l'Oise de se développer en adéquation avec ce risque. Afin d'intégrer ces concepts aux documents d'urbanisme (PPR, PLUi...), l'atelier national se poursuit sous forme d'ateliers locaux alliant services de l'Etat, collectivités territoriales et agence d'urbanisme. Un dialogue s'établit entre les



La Garonne dans sa traversée de Toulouse

© Didier Taillefer/Sméag

acteurs, supposant une solidarité entre les territoires, afin de co-construire une stratégie de gestion intégrée du risque. L'étape du projet est importante dans l'acculturation mutuelle des acteurs de l'eau et de l'urbanisme. L'identification des usages et paysages des cours d'eau de Franche-Comté, dans un objectif de valorisation, mobilisent aujourd'hui les agences de Montbéliard et de Belfort. Impliquée dans le diagnostic transversal du Grand Parc Garonne, le comité de rédaction du SAGE Hers-Mort Girou, un travail commun avec l'EPTB de la Garonne et une lecture urbanistique des projets de SDAGE et de PGRI Adour-Garonne avec leurs porteurs respectifs, l'aua/T se dote d'outils partagés avec les acteurs de l'eau pour améliorer la pertinence et la complémentarité des dispositions des exercices de SCoT, PLU/PLUi, et les appliquer aux projets urbains qu'elle élabore. Cette concertation est au cœur du partenariat initié dès 2010 entre l'aua/T et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. ■

## BORDEAUX

# Rocade 2050 : imaginer la rocade comme objet métropolitain et support de projets

[ Par **Jean-Christophe Chadanson**, directeur de l'équipe projets urbains, a'urba ]

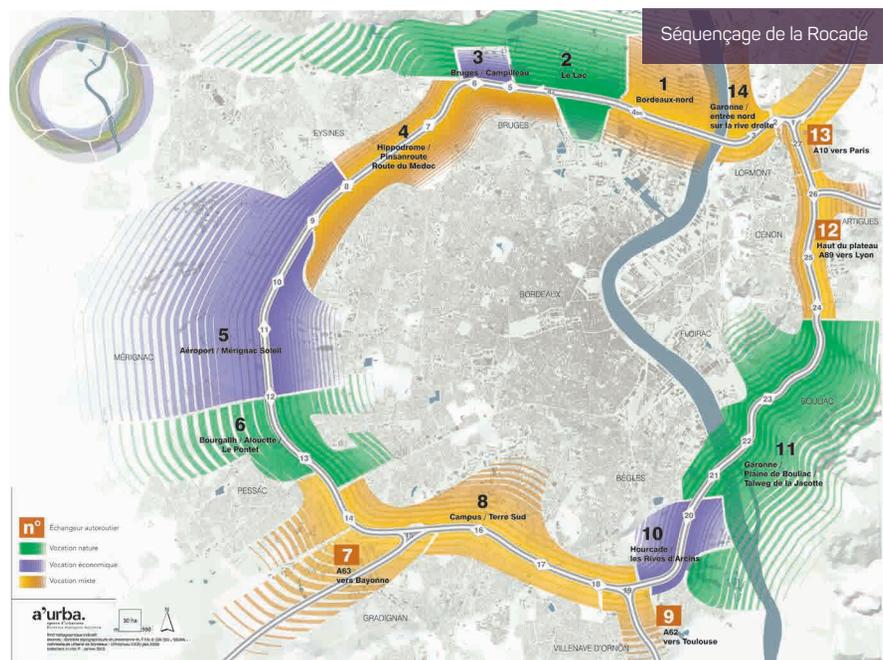
Alors que l'avènement d'une société hyper-mobile et hyper-connectée nécessite, pour appréhender les enjeux d'aménagement du territoire, de dépasser la notion de bassin de vie pour raisonner davantage en capacités de connexion et d'échanges entre territoires, l'affirmation des métropoles est la reconnaissance institutionnelle du rôle des principales agglomérations françaises dans, à la fois, la connexion au monde et la structuration du territoire national.

A l'occasion des travaux de bouclage pour la mise à 2x3 voies, l'agence s'est saisie de ce sujet, convaincue du rôle central de la rocade à la fois dans le futur de la mobilité métropolitaine, mais également dans celui des différents sites à projets urbains et économiques. Véritable objet métropolitain, support de nombreux territoires de projets, la rocade doit être analysée dans son histoire, ses occupations, ses pratiques et ses potentialités de projet. Trois livrets et un atlas cartographique synthétisent les réflexions menées sur le thème de la « rocade 2050 ». Ces premières réflexions se poursuivent et font l'objet en 2016 d'un zoom territorial, illustrant ainsi l'ensemble des outils et des leviers de développement à mobiliser. Par ailleurs, afin de lancer symboliquement cette démarche générale, l'agence inaugurer le 12 septembre prochain, dans ses locaux, une exposition « Rocade 2050 - territoire de projets ».

Plusieurs questions stratégiques méritent l'engagement au débat et le partage d'une vision commune :

- Comment mieux valoriser ses abords vacants ou/et en mutation ?
- Comment passer d'un usage motorisé unique à une multimodalité effective ?
- Comment faire des rives de la rocade un support d'investissements durables en matière d'urbanisation, d'environnement et de développement économique ?

Le territoire de la rocade est à décrypter à partir de quatre approches. La première approche décrit les perceptions contrastées de la rocade entre sa réalité physique d'une part (l'écriture autoroutière, ses accès, sa signalétique, son mobilier, sa couronne végétale) et la manière dont nous la percevons (la vitesse, les abords, les temporalités, son image dans



les médias). La seconde approche est thématique. Elle vise à appréhender sa composition et son fonctionnement global du point de vue du paysage et de l'environnement (les continuités écologiques), de la mobilité (les flux, les usages et la vie quotidienne), de l'habitat (des situations urbaines bien particulières), des projets urbains, des grands équipements mais aussi des caractéristiques du foncier limitrophe. La troisième approche est celle des opportunités de projets, des secteurs de développement.

La quatrième approche, plus prospective, décrit les manières de faire projet avec la rocade et d'en changer le regard. Est ainsi évoqué comment faire émerger des territoires de projets à partir de la rocade 2050 en définissant justement des territoires distincts. Mais il s'agit également de faire évoluer cet objet routier en rocade

multimodale et fluide. Modification de la vitesse, des modes d'aménagements des échangeurs, accueil de transports collectifs... les pistes d'actions ne manquent pas.

Des premières préconisations sont formulées : constituer des outils de gouvernance et de pilotage, des outils de fabrication de l'objet rocadien dans sa diversité d'ambiances. Enfin, différentes sources d'inspiration et plusieurs références sont mentionnées, d'une rocade, objet d'un vaste projet paysager, à l'invitation à des expérimentations piétonnes, en passant par la promotion d'une architecture contextuelle ou/et d'une ville infrastructure.

Les idées ne manquent pas. Elles ne demandent plus qu'à être partagés par la diversité des acteurs qui produisent au quotidien l'objet rocadien. ■



## DUNKERQUE

## Dunkerque, un espace transfrontalier

[ Par **Pascale Montefiore**, directrice du pôle rayonnement, AGUR ]

L'espace transfrontalier constitue un territoire d'investissement important pour les travaux de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) qui accompagne depuis vingt ans les acteurs (publics et privés) du territoire dans le développement de projets transfrontaliers.

Son rôle consiste à la fois à identifier et mettre en relation les acteurs, organiser et animer les échanges, apporter une expertise, produire des supports innovants d'observation et de prospective... mais aussi concevoir et mettre en œuvre des projets Interreg.

Elle a ainsi élaboré et/ou participé à différents projets thématiques :

- Le Réseau des musées (1997 – 2001)
- Le réseau des places fortes (1997-2003)
- La Valorisation de l'Architecture Balnéaire (2004-2008)

• « Côte à Côte » : la station balnéaire transfrontalière (2009-2013)

• Floodcom, sensibilisation des habitants au risque d'inondation (2009-2013)

Membre fondateur du Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) depuis sa création en 2009, elle co-anime avec ses homologues belges plusieurs groupes de travail sur les thèmes de l'eau, l'aménagement du territoire, la mobilité, le tourisme...

Dans le cadre de la nouvelle programmation Interreg V (2014-2020), l'AGUR a ainsi participé à l'élaboration et déposé de

nouveaux projets transfrontaliers en lien avec les enjeux du territoire sur ces différentes thématiques, dans le cadre du programme France - Wallonie - Flandre :

• Le projet TENDANCES vise à favoriser le développement touristique et économique, à travers la valorisation des spécificités du territoire (notamment la dimension transfrontalière), via le développement de nouveaux produits et services plus adaptés aux tendances actuelles de consommation. Au-delà des formations proposées aux prestataires (essentiellement PTE et PME), de nombreux experts en design, en marketing... apporteront leurs conseils dans le cadre d'ateliers de co-construction.

• Le projet MAGETEAUX a pour objectif la maîtrise et la gestion transfrontalière de l'écoulement des eaux entre Dunkerque et Nieuport (canal de Furnes), via la construction d'une station de pompage en Belgique et d'une vanne en France. Il s'agit, outre la réalisation des ouvrages, de rédiger le protocole de gestion trans-



latier et de poursuivre le travail de sensibilisation et d'information de la population locale.

• PARTONS 2.0 interroge le maillage territorial et donc la structuration des services offerts en plaçant les habitants et les administrations locales au cœur des réflexions, afin de les nourrir et les orienter. L'AGUR sera particulièrement impliquée dans l'organisation de journées de découverte et participera à l'élaboration d'un diagnostic partagé sur des thématiques centrales (environnement, économie, habitat...).

Un quatrième projet sur le thème de la mobilité est en cours d'élaboration... et ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour le territoire, qui souhaite renforcer la mobilité et l'emploi transfrontalier. ■

## L'AGUR publie un atlas transfrontalier

L'échelle littorale transfrontalière est particulièrement pertinente pour les réflexions prospectives sur ce territoire.

En effet, l'expérience de l'Atlas transfrontalier publié en 2006 avait démontré qu'une meilleure connaissance des réalités transfrontalières permettait de dégager des opportunités stratégiques insoupçonnées pour le territoire. Forte de ce constat, l'AGUR propose d'approfondir ce type de démarche en élaborant une nouvelle publication : les

Datafolio. Les 6 premiers numéros sont consacrés à la problématique de l'emploi transfrontalier. Ils participent à une mise en perspective élargie de l'économie de la région Flandre-Dunkerque et offrent des repères statistiques à l'échelle du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. Cette nouvelle collection est destinée à apporter régulièrement différents éclairages thématiques (énergie, habitat, agriculture, santé, tourisme, etc.) sur le territoire au regard de sa situation frontalière. ■



## RETOUR SUR LE SÉMINAIRE PRÉPARATOIRE

# Les nouvelles limites, une invitation pour faire autrement ?

[ Par **Benjamin Grebot**, directeur, ADEUPa ]

A gir sous contrainte, qu'il s'agisse de la contrainte financière (raréfaction des finances publiques) ou écologique (préserver la fonctionnalité des écosystèmes), conduit à considérer différemment l'action territoriale. Il s'agit de passer d'une posture de développement à une posture d'optimisation de l'action locale. Cette optimisation passe par la recherche d'une plus grande synergie entre l'initiative publique, privée et citoyenne. C'est un nouveau design de l'action locale qu'il s'agit d'envisager, en explorant les pistes de mutualisation, d'hybridation, de conduites de projets plus pragmatiques, davantage pilotées

par l'aval, les coûts, les usages... Il s'agit probablement de s'inscrire dans une nouvelle temporalité, de relativiser la portée des approches cognitives habituelles pour raisonner davantage en termes de repères pour guider l'action.

Par ailleurs, la recomposition territoriale fait émerger de grandes communautés qui vont monter en compétence. Pour les agences d'urbanisme, l'enjeu sera moins de se positionner comme sachant, comme expert, que comme assembleur des enjeux locaux. Il s'agira moins d'apporter des chiffres que d'animer les échanges en croisant les regards, en variant les échelles. Le besoin d'une connaissance objective des dynamiques

territoriales ne disparaîtra cependant pas et, dans une société dont le fonctionnement est de plus en plus guidé par l'opinion, une des missions des agences sera de permettre une prise de décision éclairée par la connaissance.

Faire mieux sous contrainte, c'est nécessairement innover. Les agences ont pour habitude de porter l'innovation dans les circuits de décision des élus. C'est un savoir-faire rarement valorisé, nécessairement incarné, qui s'inscrit dans une relation de proximité. Pour optimiser leur propre impact dans ce domaine, les agences d'urbanisme ont certainement à explorer plus avant les sciences de l'action. ■

## ANGERS

## Marcher et naviguer pour faire bouger les lignes

[ Par **Emmanuelle Quiniou**, directrice, aura ]

Les modalités de concertation, de participation, de mobilisation des acteurs d'un territoire (habitants, élus, acteurs socio-économiques, etc.) ont évolué. Les enjeux socio-économiques portés par les documents de planification et les pratiques locales inspirent de nouvelles ambitions et démarches.

Ces nouvelles méthodes s'appuient aussi sur une préoccupation : fabriquer les conditions d'appropriation du projet pour en faciliter l'adhésion, les déclinaisons et donc la réussite.

L'élaboration d'un PLUi peut ainsi devenir l'occasion pour de nombreux territoires de « réinventer » les processus de participation et de concertation. Au-delà de la participation du public, c'est aujourd'hui sa mobilisation qui est en jeu pour les collectivités. Dès lors qu'elles ne répondent plus seulement à des dispositions réglementaires, qui ont sans doute épuisé leurs effets au fil du temps, les modalités de mobilisation mises en œuvre traduisent de nouvelles formes d'implication citoyenne, tous citoyens confondus. Marqueur de réussite du projet, elles ont par ailleurs le mérite d'activer

« une culture de territoire ». L'implication qui suppose le rassemblement permet l'espace du dialogue autour d'un projet, et la construction commune. Le PLUi au rang des biens communs ? Non. Mais le territoire qu'il incarne, oui !

Ainsi, l'aura invite ses partenaires, dans le cadre de l'élaboration de documents de planification, à mobiliser le territoire, à le révéler, à le partager avec les habitants, par-delà les limites communales (fragilisées) ou intercommunales (flottantes). Une première expérience, conduite avec la Communauté de communes du Loir, voisine d'Angers Loire Métropole, est déjà riche d'enseignements. Comment ? Une plateforme numérique, d'informations, récits et contributions d'habitants, mobilisant des matériaux écrits, photographiques, vidéos, et une carte sur laquelle on peut « naviguer » à plusieurs échelles, sur laquelle on peut



Lué-en-Bourgeois, PLUi Communauté de Commune du Loir (49)

poser ou déposer son regard, son point de vue, sa question, etc. (demain-le-loir.platform-n.fr); mais aussi des marches pour mieux connaître son territoire, le regarder, le partager et le projeter. En marchant, les diagnostics des lieux se formulent autrement, les projets pour demain sont débattus doucement, le patrimoine ordinaire devient extraordinaire, etc. Sur chaque commune arpentée, des matériaux à haute valeur ajoutée sont recueillis, pour planifier un peu autrement. ■

Démarches conçues et réalisées avec F.au et Idea Recherche, soutenues par la Région Pays de la Loire



## BÉTHUNE

# Numérique et planification

[ Par **Pascal Van Acker**, directeur, AULA ]

Si l'aménagement du territoire s'est longtemps construit en tenant compte principalement des contraintes économiques, dorénavant il vient à intégrer de nouveaux enjeux comme l'énergie. Permettre aux collectivités d'aménager leur territoire de façon autonome et durable nécessite de les doter en outils de prise de décisions leur permettant d'évaluer différents scénarios d'aménagement via des outils multicritères.

Le territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (six EPCI totalisant 700 000 habitants) s'est positionné comme celui de la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle, qui est une composante majeure du projet porté par son Pôle Métropolitain. La transition énergétique est donc au cœur des stratégies développées, et il est proposé qu'elle se traduise dans les documents de planification. Les deux SCoT de ce territoire sont mis en révision, ce qui constitue une réelle opportunité pour passer à l'acte, notamment via

le partenariat d'innovation que l'AULA a engagé pour l'élaboration d'une plateforme numérique 3D de modélisation et de prospective. Par ailleurs, elle permettra de rendre plus simple l'intégration des schémas énergétiques locaux dans les différents documents de planification. La politique énergétique d'un territoire est un sujet systémique : elle dépend de l'évolution de la population, de la construction de logements, des infrastructures publiques, des activités économiques, mais également des règlements et incitations, des différents comportements, ainsi que des technologies de

production thermique, du climat et autres paramètres.

Le fait de créer le lien entre le tissu urbain, les transports et les énergies permet de faire émerger des synergies et tirer pleinement avantage des ressources locales, dans une approche intégrée. A terme, cette approche permet de réduire la consommation d'énergies fossiles et d'augmenter l'autonomie.

Ce projet de recherche porté par l'AULA vise donc à développer, dans un partenariat public/privé, un outil qui tire parti des nouvelles capacités disponibles du numérique pour aider à prendre les bonnes décisions. ■

## SUD-BOURGOGNE

# Un atelier pédagogique sur le paysage et l'énergie en territoire viticole

[ Par **Emilie Cam**, architecte-urbaniste, AUSB ]

Le paysage harmonieux de la côte chalonnaise ne doit pas pour autant interdire de réfléchir aux transformations que peuvent générer le développement de sites d'énergies renouvelables.

Trois étudiants du Master de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles ont travaillé, dans le cadre d'un atelier pédagogique régional, sur la transition énergétique et son impact sur les paysages. Cet atelier, « Plan de paysage de la transition énergétique de la croissance verte de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise » a fait l'objet d'un partenariat inédit avec ERDF qui a soutenu et joué le rôle de relais entre les étudiants, le territoire à énergie positive et le territoire pour la croissance verte de la commune. Le travail de l'ENSP de Versailles propose une méthode, des outils et des orientations paysagères pour intégrer des objectifs énergétiques ambitieux.

Le travail sur trois sites « laboratoires » permet de visualiser ce que sera le paysage de la croissance verte, fait de chaudières bois, d'un parc éolien, de panneaux solaires sur les talus du TGV ou encore de microcentrales hydroélectriques. Encourager l'agroforesterie et permettre le développement des haies changeraient par exemple les vues actuelles : vignobles enherbés, ripisylves épaisses... l'image « carte postale » va connaître de profonds bouleversements. Au-delà de l'image, le travail des étudiants encourage surtout à changer nos pratiques citoyennes : les éoliennes peuvent être achetées par un groupement local, des espaces publics accueillent des vergers et les bornes de recharge des voitures sont collectives



et alimentées par un méthaniseur géré par la commune. Bien plus qu'un changement de paysage, c'est une nouvelle vision de l'avenir qui est esquissée. ■



© DR

## JULIETTE DUSZYNSKI, urbaniste, avec vue sur le port

Directrice adjointe de l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH), Juliette Duszynski a développé une expertise sur les questions portuaires. C'est à travers ce prisme qu'elle porte aussi un regard aiguisé vers la terre et les questions d'aménagement du territoire.

**O**riginaire du Nord-Pas-de-Calais, Juliette Duszynski, 38 ans, a jeté son ancre non loin de là, au Havre. En 2002, après un DESS « Ville et projets » obtenu à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille, elle débute sa vie professionnelle : une mission sur le processus de métropolisation au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et un contrat en bureau d'études. Lequel a tourné court. « J'ai rapidement démissionné car j'avais l'impression d'avoir un champ des possibles très restreint », souligne-t-elle.

Cette géographe et urbaniste de formation postule alors à l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH), avec ambition, curiosité et surtout aucun a priori sur une ville à l'image alors dégradée. Trois ans avant l'inscription du centre reconstruit du Havre au patrimoine mondial de l'Unesco (2005), Juliette Duszynski concède avoir « immédiatement senti un coup de cœur pour cette cité de province reconstruite par Auguste Perret, très exotique par sa forme urbaine, ses grandes avenues, son plan quadrillé à la romaine. Sans oublier la mer, bien sûr », idéale pour élargir un horizon.

À l'AURH (27 personnes), elle gravit peu à peu les échelons : assistante d'études, chargée d'études économiques, chef de projets et directrice adjointe - en charge des études et de la prospective - depuis 6 mois. En parallèle, profitant de sa vue sur le premier port français pour le trafic de marchandises conteneurisées, elle développe une expertise - matérialisée par un Executive MBA à l'École de Management de Normandie - sur les dimensions portuaires, maritimes et logistiques. Et en

conséquence, un profil singulier dans le paysage des agences d'urbanisme françaises. « Cette dimension portuaire, je la vis surtout d'un point de vue aménagement du territoire, géographique et économique », souligne-t-elle.

Conséquence, les grands dossiers de l'AURH sont imprégnés de cet ADN maritime-portuaire. Juliette Duszynski cite « des études mobilités en lien avec le projet du Grand Paris ou stratégiques à l'image du Seine Gateway®, la Toile industrielle de l'Estuaire de la Seine qui propose une vision territoriale et schématique des relations entre les industries estuariennes ainsi que leurs liens avec les marchés nationaux et internationaux. Et encore des projets européens (Weastflows, Europe du Nord-Ouest...). Sans oublier un travail de co-animation - avec l'agence d'urbanisme de Lorient - du Club Territoires Maritimes conduit au niveau de la FNAU. Ce lieu d'échanges et de réflexions rassemble les autorités portuaires, des scientifiques et institutions reconnus ainsi que l'Association internationale Ville-Port (AIVP).

De quoi donner à Juliette Duszynski une ouverture à 360° utile pour percevoir les nouvelles tendances en matière, par exemple, de nouvelle économie et de numérique. L'occasion pour elle d'insister sur le « rôle de défricheur que doit avoir une agence d'urbanisme, en plus d'aide à la décision bien sûr ». A l'AURH, la collecte et le traitement des données font désormais partie du quotidien. Une façon de « capitaliser sur et pour le territoire » mais aussi d'imaginer, outils à l'appui, le « port du futur dans la cité du futur », thématique centrale du Club des Territoires maritimes, pour les années à venir. ■

David Picot



© DR

## JEAN-RENÉ ETCHEGARAY

### droit dans l'urba

Maire de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Jean-René Etchegaray préside l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP). Une façon, pour cet avocat de métier, de rassembler sous une même bannière le Pays Basque et le Béarn.

P assionné de randonnées en montagne, Jean-René Etchegaray aime prendre de la hauteur. Cette particularité est d'ailleurs inscrite dans ses gènes ou plus précisément dans son patronyme : en basque, *etxe* signifiant maison et *garai*, du haut. De cette « maison du haut » à l'urbanisme, il n'y a donc qu'un pas qu'il a franchi allègrement, en passant par le droit ! Le droit public précisément, la spécialité de cet avocat de formation, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux. « J'ai exercé de 1978 à 2015, l'année qui a suivi mon élection à la tête de la mairie de Bayonne », souligne-t-il. « Durant tout ce temps, j'ai effectivement beaucoup travaillé sur les dossiers de droit de l'urbanisme, qu'il s'agisse de contentieux ou d'autres sujets. L'urbanisme, sous son angle juridique, constitue une sorte de fil rouge de ma carrière professionnelle ».

Pas seulement d'ailleurs, puisque l'urbanisme occupe également une place prépondérante dans sa vie d' élu, démarrée en 1975, à l'âge de 23 ans. Il débute par un mandat d'adjoint aux sports dans son village natal de Briscous (Pyrénées-Atlantiques). « Ensuite, en 1995, lorsque le maire de Bayonne m'a sollicité pour entrer dans son équipe, il m'a proposé la délégation à l'urbanisme. Je l'ai occupée pendant 13 ans ».

En 1998, il participe à la création de l'Agence d'urbanisme Atlantique-Pyrénées (AUDAP), qu'il préside depuis 2014. Il en connaît les moindres recoins. « J'ai toujours fait partie du bureau », précise l' élu, par ailleurs Vice-président de la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour, en charge des questions... d'urbanisme. « Au début, nous pensions, que les agences nous aideraient à mettre en place ce qui était alors appelé les plans d'occupation des sols (POS). Avec le recul,

nous nous rendons compte qu'elles sont plus dans le macro que dans le micro. A travers leur travail sur la donnée publique, elles constituent pour l' élu un partenaire privilégié dans la prise de décision et pour anticiper les grandes orientations en matière d'habitat, d'urbanisme, de mobilité, etc. »

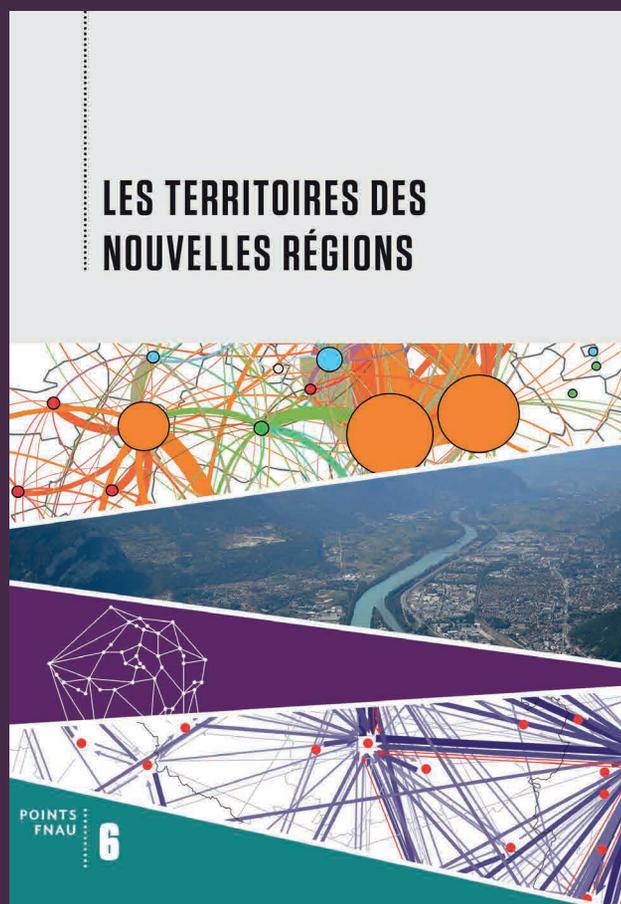
Et ce d'autant plus sur un territoire si panaché, mêlant urbanité et ruralité, mer et montagne, Pays basque et Béarn. « Les sujets ne sont pas abordés de la même façon selon les contrées », sourit le président de l'AUDAP qui n'entre pas dans le jeu de l'opposition basco-béarnaise. Autre spécificité du territoire : sa forte croissance démographique. « A l'échelle du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes (48 communes - 220 000 hab), nous avons gagné 35 000 habitants au cours des 15 dernières années. La tendance est la même pour les 15 suivantes », s'inquiète-t-il. « D'où l'importance de bénéficier d'outils pour anticiper, notamment dans le Pays basque où 70% de la population vit à moins de 15 km de l'océan... »

La dimension touristique est enfin légitimement intégrée aux réflexions de l'agence. Une vaste enquête sur les mobilités - estivales notamment - est d'ailleurs en cours. A l'avenir, le grand sujet, selon Jean-René Etchegaray, devrait porter sur le transfrontalier. Sans oublier les missions, toujours d'actualité mais « plus traditionnelles, d'assistance à maîtrise d'ouvrage au niveau des PLUi et des SCoT. « Elles sont très précieuses pour les élus dans le contexte de réforme territoriale et dans un environnement législatif très mouvant », conclut cet amateur de culture sous toutes ses formes. Une grande passion qui lui permet de prendre, non plus de la hauteur, mais du recul. ■

David Picot

Le prochain ouvrage de la collection *Points FNAU* sera disponible en librairie en septembre prochain.

*La démarche d'observation des nouveaux territoires régionaux a été initiée en 2015 par le FNAU. Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale et de la création des nouvelles régions pour apporter de nouveaux éclairages sur la construction des projets et politiques publiques sur les nouveaux territoires. L'objectif est de représenter les nouveaux enjeux pour les collectivités et particulièrement pour le couple intercommunalités-Région, amené à prendre de plus en plus d'ampleur dans le développement territorial. Cet ouvrage permet de questionner les compétences partagées de chacun, de l'échelle du territoire vécu jusqu'au niveau européen. Ces problématiques sont analysées autour de grandes thématiques et des enjeux d'aujourd'hui et de demain, par les agences d'urbanisme et de leurs partenaires.*



## LES TERRITOIRES DES NOUVELLES RÉGIONS

*Points FNAU* est une collection d'ouvrages sur l'urbanisme conçus par le réseau des agences d'urbanisme pour inventer, entre pistes de réflexion et exemples concrets, la ville de demain.